

# Le changement de base des comptes nationaux de la Tunisie : un projet ambitieux mais exigeant

M. Frigui et P. Muller\*

---

Après avoir rappelé les principales caractéristiques de la génération actuelle des comptes nationaux de la Tunisie, qui s'appuie sur la version 1993 du Système de comptabilité nationale des Nations unies (SCN 93) et qui mobilise un volume important de sources de données annuelles, l'article décrit les principaux aspects du processus devant conduire à une nouvelle génération de comptes nationaux pour la Tunisie. Celle-ci s'appuiera sur deux années de base (2015 et 2016) et non plus une seule année (1997) comme dans la génération actuelle de comptes. Outre une « remise à niveau » indispensable compte tenu de l'ancienneté de l'année de base des comptes actuels et la prise en compte de nouvelles sources statistiques (ou de sources fortement renouvelées), elle doit permettre, en particulier, de mettre en œuvre les changements introduits par la nouvelle version du SCN (SCN 2008), qui font l'objet d'une analyse détaillée dans l'article, et d'améliorer la mesure par la Comptabilité nationale des activités de l'économie informelle, dont le développement aurait été rapide en Tunisie au cours des dernières décennies, voire de l'économie illégale. Sont présentées ensuite les évolutions à attendre au niveau des comptes des secteurs et sous-secteurs institutionnels et des comptes de biens et services, de même que les principales conséquences sur l'évaluation du PIB de l'économie tunisienne.

---

## Introduction

Les comptes nationaux de la Tunisie (CNT) reposent actuellement sur une année de base ancienne, à savoir l'année 1997 (encadré 1). Cette caractéristique pose plusieurs types de problèmes, en rendant plus délicate en particulier la bonne prise en compte des sources statistiques les plus récentes, de même que des phénomènes économiques ayant pris de l'ampleur au cours de la décennie 2000. De fait, les comptes nationaux tunisiens actuels présentent un certain nombre de fragilités.

Une partie conséquente de l'élaboration des CNT actuels repose sur un travail « en évolution » et non pas en « niveau ». C'est le cas notamment pour les comptes des entreprises non financières (Sociétés non financières et Entreprises individuelles des ménages) et les comptes de biens et services. Les évaluations

directement « en niveau » sont relatives à l'année de base 1997, les niveaux en année courante s'obtenant ainsi en appliquant des indices d'évolution, calculés le plus souvent à partir d'échantillons reposant sur un champ partiel, aux niveaux de l'année de base. Il est vrai qu'une partie des CNT en année courante s'appuie sur des évaluations faites en niveau. C'est le cas par exemple des comptes des secteurs institutionnels des Administrations publiques et des Sociétés financières, de même que des comptes des relations avec le Reste du monde à partir des données douanières et de la Balance de paiements<sup>1</sup>. S'ils sont loin de représenter une part négligeable du PIB, s'agissant par exemple de la production de services financiers, de la production non marchande des Administrations publiques et des flux de commerce extérieur de biens et services, les flux correspondants ne représentent pas, pour autant, une composante majoritaire du PIB de la Tunisie.

---

<sup>1</sup>De même, les comptes des entreprises publiques (non financières), en partie du moins, s'appuient sur des

évaluations directement en « niveau » sur la base des états financiers annuels de ces entreprises.

### **Encadré 1 : Principales caractéristiques des comptes nationaux tunisiens actuels**

La génération actuelle de CNT est la deuxième génération de comptes nationaux tunisiens, après une première génération développée au cours des années 1980 grâce, notamment, à une assistance technique d'envergure apportée par l'Insee et la Banque de France. L'année de base (ou année de référence) de la deuxième génération de comptes est ancienne puisqu'elle remonte à 1997. Le système comprend des comptes complets pour les secteurs et sous-secteurs institutionnels (à l'exception des comptes de patrimoine), qui permettent en particulier de mettre en évidence la distinction entre répartition primaire et répartition secondaire des revenus, des comptes de biens et services, avec des équilibres « ressources-emplois » à un niveau détaillé (niveau 400) et des comptes de production et d'exploitation par sous-secteur d'activité (niveau 100), et des tableaux de synthèse (synthèse des biens et services-TRE, comptes économiques intégrés-TEE, tableau des opérations financière-TOF). Les comptes de biens et services sont élaborés aux prix de l'année en cours (prix courants) et aux prix de l'année précédente. Le PIB est déterminé selon les trois approches « production », « demande » et « revenus ». Des comptes trimestriels et des comptes dérivés ou satellites (environnement, tourisme) complètent le dispositif.

Les CNT de la base 1997 reposent sur le SCN de 1993 (SCN 93). En particulier, les productions de biens et services et les valeurs ajoutées sont évaluées au prix de base, deux approches de consommation finale sont intégrées dans les comptes (dépense de consommation finale d'une part, consommation finale effective d'autre part) et une notion de service d'intermédiation financière indirectement mesuré (SIFIM) est évaluée et répartie par secteur utilisateur. Par ailleurs, la FBCF comprend les dépenses d'exploration minière et pétrolière, de même que les dépenses en logiciels. Enfin, les tableaux de synthèse s'inspirent directement de ceux prévus par le SCN 93, même si la notion de sous-secteur d'activité utilisé dans le TRE tunisien s'éloigne quelque peu de celle de branche d'activité retenue par le SCN.

Comme le prévoit le SCN 93, les comptes des relations avec le Reste du monde des CNT sont étroitement articulés avec la Balance des paiements de la Tunisie. En fait, ces comptes procèdent avant tout d'une transposition en termes d'opérations de comptabilité nationale des flux repris par la Balance.

Le processus de fabrication des Comptes nationaux tunisiens mobilise un volume très conséquent de sources statistiques, qu'il s'agisse des sources sur les entreprises non financières (enquête nationale annuelle sur les activités économiques, enquête sur les micro-entreprises réalisée tous les cinq ans depuis 1997, répertoire national des entreprises, documents comptables des entreprises publiques, données sur certains secteurs particuliers), des statistiques spécifiques concernant les productions agricoles et de la pêche, des états financiers des unités composant les Sociétés financières, des enquêtes « ménages » (enquêtes budget-consommation...), des statistiques douanières, des sources budgétaires, administratives et comptables pour les administrations publiques (administrations centrales, collectivités locales, sécurité sociale), de sources conjoncturelles (indices de prix et indices de production, nuitées, autorisations de construire, dépenses des touristes non-résidents...). *In fine*, une large partie du dispositif statistique tunisien est mis à contribution mais on notera l'absence, en particulier, d'utilisation des résultats de la principale enquête réalisée par l'INS, à savoir l'enquête « emploi ».

Trois versions de comptes annuels, à savoir le compte provisoire (septembre n+1), le compte semi-définitif (septembre n+2) et le compte définitif (septembre n+3) sont élaborées chaque année. Les comptes font l'objet d'une publication annuelle complète et bien documentée quant à la méthodologie mise en œuvre, de même que d'une mise en ligne sur le site de l'INS.

Ainsi, une première conséquence de l'ancienneté de l'année de base des CNT actuels est que la structure du PIB de la Tunisie est fonction, de façon déterminante, des niveaux de productions et de valeurs ajoutées d'une année assez reculée. Certes, l'utilisation des indices d'évolution permet d'atténuer les conséquences de cet état de fait mais sans intégrer pleinement les évolutions structurelles intervenues entre l'année de base et les années courantes. Or, celles-ci ont été importantes depuis la fin des années 1990, avec, par exemple, le développement des activités de l'économie informelle, voire des activités illégales ou les évolutions contrastées qu'ont connues plusieurs branches d'activités de l'économie tunisienne... Cette difficulté est accentuée par le fait que les comptes actuels s'appuient sur des nomenclatures d'activités et de produits elles-mêmes assez anciennes.

Une deuxième conséquence de l'ancienneté de l'année de base a trait au système statistique. En effet, le système statistique tunisien s'est fortement enrichi et renouvelé depuis la fin des années 1990, aussi bien pour les ménages que pour les entreprises. Certes, le travail

« en évolution » n'est pas antinomique avec la prise en compte de nouvelles sources ou de sources modifiées mais celle-ci ne peut être qu'assez circonscrite, sinon à remettre en cause la cohérence nécessaire entre les niveaux (1997), déterminés à partir d'un spectre défini de sources statistiques, et les évolutions, ces dernières devant être calculées à partir de sources identiques ou proches de celles mobilisées dans le cadre des évaluations pour l'année de base. Ce faisant, la prise en compte des sources statistiques nouvelles ou ayant connu des évolutions marquantes ne peut être pleinement envisagée que dans le cadre d'un changement en profondeur des comptes nationaux. De même, les changements importants des sources statistiques directement mobilisées en niveau dans le cadre de l'élaboration des comptes en année courante ne peuvent être intégrés qu'à l'occasion du changement de l'année de base. Un exemple significatif (mais pas unique) est constitué par le passage de la Balance des paiements de la Tunisie de la 5<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> version du manuel du FMI.

Tableau n°1 :  
Présentation synthétique

Thématique	Comptes des SNF	Comptes des SF	Comptes des APU	Comptes des relations avec RdM	Comptes des Ménages	Comptes des biens et services
1. « Remise à niveau » des comptes des années de base	X				X	X
2. Intégration de nouvelles sources statistiques			X	X	X	X
3. Mise en œuvre des recommandations du SCN 2008	X	X	X	X	X	X
4. Amélioration de la prise en compte de l'économie informelle					X	X
5. Estimation de l'économie illégale				X	X	X
6. Redressement pour fraude à la TVA sans entente	X				X	X
7. Amélioration des processus techniques d'élaboration des comptes	X		X	X	X	X

## Les deux raisons majeures du changement de base des comptes nationaux tunisiens

Outre une « remise à niveau » indispensable compte tenu de la forte ancienneté de l'année de base actuelle, l'opération de changement de base des comptes nationaux tunisiens trouve sa justification dans deux raisons majeures : d'une part la mise en œuvre des recommandations de la nouvelle norme de comptabilité nationale au niveau mondial (SCN 2008), d'autre part la nécessité d'améliorer la prise en compte en Comptabilité nationale des activités de l'économie dite « informelle »<sup>2</sup>. Ces deux raisons sont analysées successivement.

### Mettre en œuvre les recommandations du SCN 2008

La mise en place d'une nouvelle génération de comptes nationaux doit être l'occasion de mettre la comptabilité nationale tunisienne en conformité avec les normes et principes définis dans la version révisée du SCN (SCN 2008). Les impacts sur les comptes nationaux du passage de la version 1993 du SCN à la version 2008

sont assez ciblés, et cela pour deux raisons essentielles, directement liées entre elles. D'une part, les changements entre les deux dernières versions du SCN sont circonscrits à un nombre limité de points, certes importants mais sans commune mesure avec les évolutions introduites par le SCN 1993 par rapport aux normes antérieures de comptabilité nationale<sup>3</sup>. En ce sens, la véritable rupture a été introduite par le SCN 1993. D'autre part, les CNT de deuxième génération (base 1997) ont été établis en conformité avec les principes du SCN 1993, si l'on excepte l'absence de comptes de patrimoine des secteurs institutionnels. Ce faisant, les CNT intègrent déjà une large partie des évolutions liées à la modernisation des normes internationales de comptabilité nationale depuis le début des années 90<sup>4</sup>.

*In fine*, une analyse précise au cours du jumelage a permis de montrer que les impacts pour les comptes nationaux tunisiens de la nouvelle norme internationale de comptabilité nationale (SCN 2008) peuvent être classés en huit points principaux (tableau 2), que l'on présente ici de façon résumée. Cinq d'entre eux font l'objet d'une analyse détaillée dans la deuxième partie de cet article<sup>5</sup>.

<sup>2</sup> Cet article ne traite que de la comptabilité nationale annuelle des CNT. Les comptes trimestriels font pour leur part l'objet de l'annexe 1.

<sup>3</sup> On fait référence ici au SCN de 1968 mais également à la première version du Système européen de comptabilité nationale (SEC1970).

<sup>4</sup> Situation qui n'est pas si fréquente que cela, nombre de pays en développement n'ayant pas encore franchi l'étape de l'intégration du SCN 1993.

<sup>5</sup> Un autre point mériterait d'être noté s'agissant des impacts du SCN 2008 pour les comptes nationaux tunisiens, à savoir

le traitement des dividendes exceptionnels versés par les entreprises publiques. De tels dividendes doivent en effet être appréhendés désormais comme une opération financière et non plus comme une distribution de revenu primaire. Toutefois, ce point n'a pas été pris en compte dans le cadre du jumelage, faute d'investigation suffisante. Par ailleurs, le SCN 2008 entraîne une modification de champ quant au calcul de la notion de consommation de capital fixe (CCF), notamment (mais pas uniquement) avec la prise en compte d'une CCF pour les actifs en R-D et en système d'armement.

Tableau n°2 :

**Mise en œuvre des recommandations du SCN 2008**

<b>Recommandation</b>	<b>Impacts pour les CNT</b>	<b>Modalités de mise en œuvre</b>
1. Élargissement de la FBCF aux dépenses de R-D	Comptes des APU (production, valeur ajoutée, FBCF) Comptes des SNF (production, valeur ajoutée, FBCF) TRE et ERE	Pour les APU, l'évaluation passe par l'identification préalable des unités productrices de recherche. La production et la FBCF sont évaluées par la somme des coûts. Pour les SNF, la production et la FBCF de R-D est obtenue comme solde entre la dépense intérieure de R-D de la Tunisie et la production de R-D des APU.
2. Classement des achats de systèmes d'armement en FBCF	Comptes des APU (production, valeur ajoutée, FBCF) TRE et ERE	Pour les APU, le nouveau classement entraîne un transfert de consommations intermédiaires en FBCF.
3. Prise en compte du critère du changement de propriété	Comptes des relations avec le Reste du monde TRE et ERE	Ce critère concerne en particulier les échanges de marchandises liés au travail à façon réalisé par des entreprises résidentes en Tunisie pour le compte de donneurs d'ordre non-résidents. Une présentation originale est retenue pour les CNT, cherchant à concilier le critère du changement de propriété avec l'enregistrement des échanges physiques de marchandises.
4. Nouvelle approche de la notion de production de service d'assurance de dommage	Comptes des Sociétés d'assurance (production, valeur ajoutée, primes nettes d'assurance de dommage reçues) Comptes des secteurs utilisateurs (primes nettes d'assurance versées, consommations intermédiaires, consommation finale...) TRE et ERE	Une notion d'indemnités d'assurance de dommage « corrigées et ajustées » (événements exceptionnels, lissage temporel) est prise en compte, ce qui permet d'améliorer de façon sensible l'évaluation de la production et de la valeur ajoutée des sociétés d'assurance
5. Modification du calcul de la production de la BCT	Comptes des Institutions financières monétaires ou IFM (production, valeur ajoutée, transfert courant « versé ») Comptes des APU (dépense de consommation finale, transfert courant « reçu ») TRE et ERE	La modification permet d'évaluer explicitement une production au titre de l'action de contrôle et régulation monétaires de la part de la Banque centrale. Cette production est considérée comme faisant l'objet d'une dépense de consommation finale de la part de l'État tunisien.
6. Amélioration de la prise en compte des activités de l'économie informelle	Comptes des Ménages (production, valeur ajoutée, revenus primaires) TRE et ERE	L'économie informelle est désormais définie en lien direct avec les principes du SCN 2008. Par ailleurs, un dispositif statistique a été mis en place pour les années de base, s'appuyant sur l'enquête « micro-entreprises » et sur l'enquête « emploi ». Le dispositif devra ensuite être adapté afin d'être pérennisé.
7. Calcul de la SIFIM globale	Comptes des IFM autres que la BCT (production, valeur ajoutée, revenus primaires) Comptes des secteurs utilisateurs (revenus primaires, consommations intermédiaires, consommation finale...)	Le calcul de la SIFIM globale est désormais réalisé comme somme des écarts entre intérêts reçus sur les prêts et intérêts de référence d'une part, intérêts de référence et intérêts versés sur les dépôts d'autre part. Cette formule permet d'assurer la cohérence avec le mode de calcul mis en œuvre pour la répartition de la SIFIM entre emplois.
8. Autres recommandations (reclassement des holdings en SF, mise en évidence d'un secteur institutionnel à part entière pour les ISBLSM, décomposition des SNF en sous-secteurs ...)	Comptes des SNF, des Ménages, des SF	

- Élargissement de la notion de FBCF aux dépenses de recherche-développement (R-D), qu'il s'agisse des dépenses internes de R-D (production pour compte propre de recherche) ou de dépenses externes (achats de recherche à d'autres unités)<sup>6</sup>. Pour la Tunisie, le nouveau traitement concerne les Administrations publiques, à un degré moindre les Sociétés non financières.

- Classement des achats de système d'armement en FBCF et non plus en consommations intermédiaires. Le nouveau traitement ne concerne que les Administrations publiques. A noter que les dépenses militaires en génie civil et bâtiments sont déjà classées en FBCF dans les CNT actuels, suivant en cela la recommandation du SCN 1993. Ainsi, c'est désormais l'ensemble des dépenses au titre des budgets militaires (autres que les achats de petits matériels) qui est classé en FBCF dans la nouvelle génération de CNT.

- Prise en compte du critère de changement de propriété pour les échanges extérieurs de biens et services, en accord avec la 6<sup>e</sup> version du manuel de Balance des paiements du FMI. Pour les comptes nationaux tunisiens, le principal impact concerne le travail à façon réalisé par des entreprises tunisiennes pour le compte de donneurs d'ordre étrangers, qui doit être traité comme un échange extérieur de service et non plus de marchandise comme dans le SCN 1993.

- Définition d'un nouveau calcul de la notion de production de service d'assurance de dommage. Ce nouveau calcul permet une mesure nettement plus satisfaisante de la production et de la valeur ajoutée du sous-secteur des Sociétés d'assurance.

- Modification de l'évaluation de la production de la Banque centrale de Tunisie (BCT). Cette évaluation est désormais réalisée par la somme des coûts de production et d'exploitation, à l'instar des unités des Administrations publiques<sup>7</sup>. La mesure de la valeur ajoutée de la BCT est également modifiée.

- Révision du calcul de la production globale de service d'intermédiation financière indirectement mesurée (SIFIM). Cette modification permet d'assurer la cohérence entre le calcul de la SIFIM au niveau global et sa répartition entre emplois (consommations intermédiaires, consommation finale, exportations).

- Changements dans la décomposition en sous-secteurs (institutionnels) de certains secteurs institutionnels<sup>8</sup> : distinction de trois sous-secteurs (entreprises publiques, entreprises privées sous contrôle étranger, autres entreprises privées) pour les Sociétés non financières, amélioration du classement des établissements publics (non administratifs) entre

administrations centrales et administrations locales, reclassement de l'ensemble des holdings en Sociétés financières... Par ailleurs, il est envisagé un secteur institutionnel à part entière pour les Institutions sans but lucratif au service des Ménages (ISBLSM).

- Amélioration de la prise en compte de l'économie informelle dans les comptes nationaux. La dimension méthodologique de ce chantier (définition de l'économie informelle, appréhension du secteur informel comme une composante du secteur des ménages...) peut être considérée comme une conséquence de la mise en œuvre des recommandations du SCN 2008. Ce chantier comprend toutefois également une dimension statistique essentielle : mise en place d'un dispositif statistique performant, articulé autour de plusieurs enquêtes, en particulier l'enquête « emploi »... En tant que telle, cette dimension n'est pas directement liée à la mise en œuvre du SCN 2008 mais elle n'en constitue pas moins une raison majeure du changement de base.

### **Un enjeu déterminant : améliorer la prise en compte de l'économie informelle**

Comme dans beaucoup de pays, l'économie informelle connaît un développement en Tunisie, par exemple dans des secteurs d'activité comme le bâtiment (second œuvre), les commerces ou encore certains secteurs des services (réparation automobile). Cette forme de production représente désormais une part significative du PIB (environ 30% dans l'actuelle génération des comptes nationaux) mais les estimations souvent évoquées, notamment dans les médias, ne s'appuient pas réellement sur une base statistique solide. Par ailleurs, la définition de la notion d'économie informelle est loin de faire consensus entre les économistes<sup>9</sup>.

Les CNT actuels prennent bien en compte les activités de l'économie informelle, notamment grâce à l'enquête « micro-entreprises » réalisée tous les 5 ans auprès des petites entreprises (moins de 6 salariés). Toutefois, ces unités correspondent à celles connues de l'administration fiscale ou sociale. Les estimations de la production des unités de production non connues de l'administration et qui représentent pourtant une part importante de l'économie informelle sont fondées principalement sur les travaux de l'année 1997. Or, il est probable que cette configuration des sources de données conduit à une sous-estimation du poids de l'économie informelle dans le PIB.

Ainsi, la mise en place d'une nouvelle génération de CNT est-elle l'occasion d'améliorer sensiblement cette situation. Pour cela, il convient de proposer au

<sup>6</sup> Comme on le verra plus loin, les dépenses externes de R-D (achats de R-D à d'autres unités) semblent négligeables en Tunisie.

<sup>7</sup> Dans les CNT actuels, la BCT se voit attribuer une production de SIFIM, en plus d'une production de services facturés.

<sup>8</sup> En fait, une large partie de ces changements est déjà prévue par le SCN 1993, si l'on excepte le classement des holdings.

<sup>9</sup> Un article de ce numéro spécial de Statéco est spécifiquement consacré à l'économie informelle, s'agissant en particulier de la dimension statistique de cette problématique.

préalable une définition précise de l'économie informelle, en conformité avec les principes de Comptabilité nationale tout en constituant la référence dans le cadre d'autres types de travaux statistiques. La définition adoptée est ainsi la suivante :

« Le secteur informel est constitué des unités économiques, quel que soit leur statut (employeur, indépendant, compte propre...) et leur type d'activité (y compris agriculture), produisant des biens et services pour le marché et ne disposant, de fait ou de droit, d'aucune comptabilité complète (de flux). Ces unités seront considérées dans les comptes nationaux comme des entreprises individuelles du secteur des Ménages ».

Ne faisant pas référence directement à la relation avec l'administration fiscale et sociale, cette définition permet de regrouper les deux types d'entreprises individuelles du secteur informel : celles connues de l'administration fiscale ou sociale d'une part, celles qui ne le sont pas d'autre part. Elle permet également de tracer une distinction claire avec les entreprises individuelles du secteur formel, qui disposent en général d'une comptabilité, du moins en matière de flux.

En deuxième lieu, il convient de se doter d'un dispositif statistique durable en mesure de couvrir l'ensemble des unités de production de l'économie informelle tunisienne, que celles-ci soient connues ou non de l'administration. Le dispositif retenu par l'INS de Tunisie s'inspire de la méthodologie des « enquêtes 1-2-3 », conçue par l'Institut de recherche pour le développement (IRD-DIAL) au début des années 1990 et qui a fait ses preuves sur différents continents (Afrique, Asie, Amérique latine).

Le principe est basé sur une approche mixte ménages/entreprises afin d'identifier les unités de production qui échappent à l'appareil statistique, en raison de leur absence dans les répertoires administratifs et/ou d'absence de comptabilité, puis de mesurer de manière détaillée l'activité de ces unités de production à travers une enquête spécifique. Concrètement dans le cas de la Tunisie, les données sur l'économie informelle seront appréhendées (années de base) grâce, principalement, à deux enquêtes, à savoir l'enquête « micro-entreprises », qui collecte les données économiques sur un échantillon d'unités informelles connues de l'administration et l'enquête « emploi », qui permet d'appréhender les employeurs des unités de production de l'ensemble de l'économie informelle, qu'elles soient connues ou non de l'administration<sup>10</sup>. Il était prévu qu'une seconde enquête « micro-entreprises » soit réalisée à la rentrée 2018 pour les entreprises informelles non connues de l'administration mais cette opération n'a pas pu être mise en place par l'INS. Seule une enquête « pilote » a

été réalisée mais compte tenu de la taille très réduite de son échantillon, les résultats ne pourront pas être utilisés directement pour l'élaboration des comptes des deux années de base.

Les données sur l'économie informelle tirées du dispositif statistique doivent être analysées avec soin avant d'être intégrées dans les comptes. Une des difficultés tient en effet à la taille réduite des échantillons des enquêtes « micro-entreprises » en regard des univers correspondants. Une confrontation, destinée à corriger, redresser et conforter les données des enquêtes, avec les autres formes de production sur plusieurs indicateurs (productivité du travail, taux de valeur ajoutée, etc.), apparaît ainsi indispensable grâce à la mise en place d'un nouvel outil de synthèse dans le processus d'élaboration des comptes nationaux, articulant emplois, productions et valeurs ajoutées<sup>11</sup>. Un tel outil s'inspire de celui proposé par le logiciel ERETES tout en étant beaucoup plus large ; il s'appuie fortement sur les données de l'enquête « emploi » qui jouent un rôle déterminant.

Outre les besoins de comptabilité nationale, le dispositif statistique doit permettre également à l'INS de Tunisie de disposer d'une base solide afin de fournir régulièrement des informations fiables sur l'économie informelle afin d'aider à l'élaboration de politiques sectorielles dans ce domaine.

## **Analyse détaillée de la mise en œuvre des recommandations du SCN 2008**

Cette partie présente les modalités de mise en œuvre des recommandations du SCN 2008 dans la nouvelle génération de CNT, aussi bien sur le plan méthodologique que sur le plan statistique. Cinq recommandations sont analysées ici : l'élargissement de la FBCF aux dépenses de recherche-développement, l'intégration des achats de système d'armement dans la FBCF des Administrations publiques, la nouvelle méthode d'évaluation de la production de service d'assurance de dommage, les modifications concernant le calcul de la production de la Banque centrale de Tunisie (BCT) et la nouvelle approche du travail à façon pour le compte d'entreprises non-résidentes.

### **L'élargissement de la FBCF aux dépenses de recherche-développement**

L'élargissement de la FBCF aux dépenses de recherche-développement (FBCF en R-D) concerne *a priori* tous les secteurs institutionnels mais la décision a été prise de limiter ce changement aux secteurs des

<sup>10</sup> Pour cela, le questionnaire de l'enquête « emploi » a été modifié de façon significative.

<sup>11</sup> L'emploi doit être mesuré ici par le volume de travail (emplois x durée effective de travail) afin de permettre des

comparaisons pertinentes sur la productivité du travail entre formes de production.

Administrations publiques (APU) et des Sociétés non financières (SNF)<sup>12</sup>.

La méthode d'évaluation de la FBCF en R-D des APU repose sur l'identification préalable des unités productrices de service de R-D. Ces unités constituent pour la plupart des entités dépendant du Ministère tunisien de la recherche et de l'enseignement supérieur. Il s'agit d'établissements publics pouvant avoir, à côté de leur activité de R-D, une activité d'enseignement. La production (non-marchande) de R-D des APU est alors évaluée par la somme des coûts : consommations intermédiaires, rémunération des salariés, impôts liés à la production, consommation de capital fixe des actifs de l'activité de R-D. Elle constitue une production pour compte propre des APU en R-D<sup>13</sup>.

La FBCF en R-D des APU est égale à leur production de recherche, les ventes de R-D à des unités n'appartenant pas au secteur des Administrations publiques apparaissant négligeables en Tunisie. On notera qu'une faible partie de la R-D des administrations tunisiennes bénéficie de financements dans le cadre de la coopération internationale. Dans les comptes nationaux, ces financements ne doivent pas être analysés comme une recherche vendue par l'administration tunisienne à une unité non-résidente mais comme un transfert (en capital), à inscrire en ressources du compte de capital des APU et en emplois des comptes des relations avec le Reste du monde.

En revanche, la FBCF en R-D des SNF ne peut pas être évaluée directement à partir des données tirées des comptabilités élémentaires, les dépenses de recherche ne faisant généralement pas, ou pour des montants faibles, l'objet d'une inscription à l'actif du bilan dans la comptabilité d'entreprise tunisienne. Par ailleurs, les enquêtes « entreprises » ne prévoient pas d'identifier les coûts relatifs aux dépenses de recherche pour compte propre, ce type de questionnement devant faire l'objet d'une enquête spécifique.

Une approche originale a donc été mise en place pour l'évaluation de la production et de la FBCF en R-D des SNF, s'appuyant sur l'évaluation globale des dépenses en R-D de la Tunisie proposée par l'Unesco. Les dépenses en R-D à attribuer aux SNF sont ainsi obtenues comme différence entre le total des dépenses intérieures de R-D de la Tunisie (un peu moins de 1 % du PIB tunisien) et le montant estimé de la production de R-D des APU, celle-ci étant considérée comme étant identique à leur dépense intérieure de recherche<sup>14</sup>. La FBCF en R-D des SNF est alors égale à leur dépense

intérieure de R-D ainsi estimée, sous l'hypothèse que les entreprises tunisiennes ne sous-traitent pas de recherche à d'autres unités, par exemple des APU<sup>15</sup>.

Il convient de noter que la source Unesco est fondée sur des données gérées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de Tunisie, qui s'appuient sur des données budgétaires pour la recherche publique et l'actualisation, à partir de rapports d'activité, des résultats de l'enquête (enquête type « Frascati ») réalisée en 2008 pour la R-D des entreprises, enquête non renouvelée depuis. C'est pourquoi d'ailleurs le Ministère souhaite améliorer et rendre plus régulier le dispositif statistique sur l'évaluation des dépenses de R-D, aussi bien des entreprises (privées et publiques) que des Administrations publiques. Ce dispositif pourrait s'appuyer par exemple sur une enquête portant d'une part sur les dépenses de recherche des entreprises (enquête tous les 3 ans), d'autre part sur les dépenses de recherche de l'ensemble des unités, que celles-ci appartiennent aux entreprises ou à l'administration publique (enquête tous les 5 ou 6 ans). De telles enquêtes devraient d'ailleurs être réalisées en partenariat avec l'INS<sup>16</sup>.

L'élargissement de la FBCF aux dépenses de R-D entraîne la mise en évidence d'un actif spécifique, à savoir un actif de propriété intellectuelle de R-D, et d'une consommation de capital fixe (CCF) correspondante. C'est le cas en particulier pour le secteur des Administrations publiques. Dans ce dernier cas, la CCF sur les actifs en propriété intellectuelle de R-D vient augmenter, toutes choses étant égales par ailleurs, la valeur de la production non-marchande globale.

### **L'intégration des achats de système d'armement dans la FBCF des Administrations publiques**

Le SCN 2008 recommande de comptabiliser en FBCF les achats de système d'armement des Administrations publiques<sup>17</sup>, à l'exception des dépenses de faible montant qui restent classées en consommations intermédiaires. Ces achats sont inscrits dans le budget de l'État tunisien, y compris fonds spéciaux et fonds de concours. Le nouveau traitement défini par le SCN 2008 se traduit ainsi par un transfert de consommations intermédiaires (approche retenue dans les CNT actuels, suivant en cela le SCN 1993) en FBCF (solution retenue par le SCN 2008). Ce faisant, une notion d'actifs en système d'armement doit être évaluée dans

<sup>12</sup> On n'a pas trouvé trace de dépenses de R-D dans les comptabilités élémentaires des Sociétés financières, point qui reste toutefois à confirmer.

<sup>13</sup> Une séparation entre production de R-D et production de service d'enseignement devrait être faite mais par souci de simplification, la production d'enseignement étant nettement plus réduite que celle de R-D, la totalité de la production est reprise en R-D.

<sup>14</sup> On notera que d'après les chiffres du Ministère, les APU réalisent près de 80 % de la R-D en Tunisie.

<sup>15</sup> C'est la contrepartie de l'hypothèse faite plus haut pour les APU, à savoir l'absence de ventes de R-D des administrations publiques à des unités externes au secteur des APU. Toutefois, cette hypothèse reste à confirmer au stade actuel.

<sup>16</sup> L'INS devrait en effet se mettre en situation de répondre positivement à cette demande.

<sup>17</sup> Cette approche est d'ailleurs assez contestable sur le fond.

la nouvelle génération de CNT, en plus des actifs en bâtiments militaires et génie-civil déjà pris en compte dans les CNT actuels. Un nouveau flux de consommation de capital fixe doit être calculé pour les actifs en système d'armement, qui vient augmenter, ici aussi, la valeur de la production non-marchande globale.

### **La notion de production de service d'assurance de dommage : une approche renouvelée**

La mise en évidence en comptabilité nationale de la notion de production de service d'assurance de dommage se heurte à plusieurs difficultés. En effet, ce service n'est pas directement évalué dans les comptes des entreprises d'assurance si bien que les comptes nationaux doivent procéder par « imputation ».

Traditionnellement dans les systèmes de comptabilité nationale, le service d'assurance est mesuré par la différence entre les primes (primes acquises) et les indemnités dues<sup>18</sup>. Le SCN 1993 a introduit une première évolution, prévoyant la prise en compte des revenus du placement des réserves en considérant que ces revenus sont à appréhender comme un complément implicite de primes. C'est cette approche qui est reprise dans les CNT actuels. Toutefois, elle ne permet pas de traiter les situations de variabilité des indemnités, par exemple en cas d'événements exceptionnels. Conscient de cette difficulté, le SCN 2008 recommande d'utiliser une notion d'indemnités (dues) ajustées pour le calcul de la production, sans formuler pour autant de façon précise une méthode pratique d'estimation. En revanche, la version européenne du système révisé (SEC 2010) donne des indications plus opérationnelles et sur lesquelles on peut s'appuyer.

Or, on observe en Tunisie des fluctuations souvent très marquées du rythme de versement des indemnités d'assurance de dommage, fluctuations qui perturbent, sans raison économique réelle, la mesure de la production et de la valeur ajoutée des Sociétés d'assurance. Après des réflexions approfondies, s'inspirant également de plusieurs expériences étrangères, la nouvelle méthode d'estimation de la production de service d'assurance de dommage comprend ainsi deux étapes dans la nouvelle génération de CNT.

Dans un premier temps, on détermine les années pour lesquelles une correction importante des indemnités d'assurance de dommage doit être prise en compte pour le calcul de la production. Ces points, dits « aberrants », résultent d'événements exceptionnels et se traduisent le plus souvent par une très forte augmentation des

indemnités. Au stade actuel, seule l'année 2011 serait dans ce cas en Tunisie. Les indemnités subissent ainsi une première correction, très importante pour l'année 2011 mais avec des répercussions sur les années suivantes<sup>19</sup>.

Cependant, la correction pour point « aberrant » ne suffit pas à lisser complètement la série des indemnités. Celles-ci font donc l'objet, dans un deuxième temps, d'un lissage complémentaire destiné à corriger les variations conjoncturelles grâce à un travail adéquat sur série temporelle.

Au total, pour une année  $n$ , la production de service d'assurance de dommage (P) résulte du calcul suivant dans la nouvelle génération de CNT :

$$P(n) = \text{primes acquises} + \text{supplément de primes (revenus du placement des réserves)} - \text{indemnités « corrigées et ajustées »}$$

Les indemnités « corrigées et ajustées » s'entendent comme les indemnités d'assurance après correction pour « point aberrant » (année 2011 et répercussions sur les années suivantes) et après lissage temporel.

Il convient de noter que les indemnités d'assurance de dommage à inscrire comme transfert courant au compte de distribution secondaire du revenu s'entendent comme les indemnités « ajustées » (après lissage temporel) définies précédemment et non pas simplement comme les indemnités dues telles que déclarées dans les comptabilités des Sociétés d'assurance. Par ailleurs, pour l'année 2011 (avec les répercussions sur les années suivantes), la correction pour passer aux indemnités « corrigées » est traitée comme transfert en capital au titre d'un événement exceptionnel. Ainsi, dans ce cas, les indemnités d'assurance reprises en emplois du compte de distribution secondaire du revenu des Sociétés d'assurance sont-elles identiques aux indemnités « corrigées et ajustées » définies plus haut. On notera que ce traitement permet de conserver l'égalité entre les opérations « primes nettes » et « indemnités d'assurance de dommage » du compte de distribution secondaire du revenu des Sociétés d'assurance.

<sup>18</sup> Les primes acquises représentent les primes relatives à l'année en cours. Les indemnités dues sont les indemnités relatives à des sinistres intervenus au cours de l'exercice. Ce mode de calcul vaut aussi bien pour l'assurance vie que l'assurance de dommage.

<sup>19</sup> Concrètement, les indemnités sont ramenées à un niveau « normal » pour 2011 mais elles sont ensuite rehaussées pour les années suivantes.



## Une nouvelle méthode de calcul de la production de la Banque centrale de Tunisie (BCT)

Le SCN 2008 recommande de revoir le mode d'évaluation de la production et de la valeur ajoutée des Banques centrales. Cette recommandation a des conséquences importantes pour la nouvelle génération de CNT. Sur un plan technique, l'évaluation de la production de la BCT est désormais réalisée sur la base du total des coûts de production et d'exploitation (consommations intermédiaires, salaires et traitements, cotisations sociales, impôts liés à la production, consommation de capital fixe), à l'instar des unités des APU<sup>20</sup>. Toutefois, suivant ici aussi le SCN 2008, la BCT reste classée dans le secteur des Sociétés financières.

La production globale de la BCT est ensuite décomposée en deux parties, une production marchande, d'une part, mesurée par les services facturés par la BCT, en particulier aux banques et aux autres organismes financiers, une production non-marchande, d'autre part, mesurée par la différence entre la production globale et la production marchande. Dans les CNT actuels, outre la production marchande, la BCT se voit attribuer un service d'intermédiation financière indirectement mesuré (SIFIM), qui fait ensuite l'objet d'une consommation intermédiaire des établissements de crédit (monétaires). Cette SIFIM disparaît donc dans la nouvelle génération de CNT.

Cette méthode permet d'attribuer une valeur explicite à l'action de contrôle et de régulation de la politique monétaire de la Banque centrale. En effet, cette action ne fait pas l'objet de facturation explicite alors qu'elle représente la partie de loin la plus importante de l'activité et des coûts correspondants de la BCT. La question qui se pose est de déterminer l'entité qui « utilise » cette production. En fait, c'est l'État tunisien qui en est l'utilisateur, sous la forme d'une dépense de consommation finale (collective). Un transfert courant de la Banque centrale vers l'État permet « d'équilibrer » l'inscription de cette dépense de consommation finale.

## L'application du critère de changement de propriété aux échanges extérieurs de biens et services

Le SCN 2008, suivant en cela les préconisations de la 6<sup>e</sup> version du manuel FMI de Balance des paiements, recommande la prise en compte du critère de changement de propriété pour la mesure des échanges extérieurs de biens et services. Pour les CNT, la

principale conséquence de cette recommandation concerne le traitement du travail à façon réalisé par des entreprises tunisiennes, dans le cadre de contrats de sous-traitance pour le compte de donneurs d'ordre étrangers, le travail à façon réalisé à l'étranger pour le compte d'entreprises tunisiennes semblant négligeable a priori<sup>21</sup>.

Sur un plan technique, en considérant le cas d'une entreprise tunisienne effectuant un travail à façon pour le compte d'un donneur d'ordre non-résident, seule une exportation de service sera décrite dans les comptes nationaux, mesurant la « valeur ajoutée » résultant de l'opération de sous-traitance. Ni importations, ni (ré)exportations de biens ne sont à faire apparaître dans les comptes et il en est de même pour la Balance des paiements.

L'approche retenue par le SCN 2008 n'apparaît pas entièrement satisfaisante. Ne plus faire apparaître dans les comptes nationaux une part très importante des exportations de produits manufacturés de la Tunisie et couvrant une large gamme de produits (construction mécanique, textile-habillement, cuirs et chaussures, industries mécaniques et électriques...), poserait un sérieux problème quant à la représentativité et à la pertinence des comptes nationaux. C'est d'autant plus le cas que les statistiques douanières continuent à décrire les flux de marchandises liées aux opérations de sous-traitance pour le compte de non-résidents.

C'est pourquoi une présentation originale a été retenue pour la nouvelle génération de CNT, à mettre en œuvre dans les comptes de biens et services mais aussi les comptes du Reste du monde, et cherchant à concilier le critère du changement de propriété avec le maintien de l'enregistrement des flux physiques de biens. Ainsi, cette présentation prévoit-elle de conserver l'enregistrement des flux d'importation et d'exportation de marchandises afférents aux opérations de sous-traitance pour le compte de non-résidents dans les équilibres détaillés de produits des CNT, ce qui permet de conserver la cohérence avec les statistiques douanières. Ce faisant toutefois, le total des importations et des exportations de biens et services ne serait plus identique aux montants repris en Balance des paiements (6<sup>e</sup> version FMI), celle-ci appliquant en effet rigoureusement le critère du changement de propriété. Ainsi, la cohérence avec la Balance des paiements est-elle rétablie en intégrant dans les CNT de la nouvelle génération (TES et comptes du Reste du monde) deux lignes d'ajustement, respectivement sur le total des importations et le total des exportations, soit respectivement<sup>22</sup> :

<sup>20</sup> En faisant l'hypothèse par ailleurs d'un excédent net d'exploitation nul.

<sup>21</sup> Il convient de distinguer travail à façon de réparation et entretien. Par exemple, la compagnie TunisAir fait réparer les moteurs d'avion à l'étranger. Cela étant, en accord avec le SCN 93, les CNT appliquent déjà le critère du changement

de propriété à la réparation et l'entretien. A noter également que le critère du changement de propriété devrait s'appliquer également au négoce (courtage) international mais celui-ci semble avoir une portée limitée pour la Tunisie.

<sup>22</sup> Pour les importations, cette ligne d'ajustement s'ajoute à celle déjà existante permettant de passer du total des

*Poste de calage (diminution) sur le total des importations = IM*

*Poste de calage (diminution) sur le total des exportations = EX*

Le poste IM représente la valeur des importations de produits entrés au cours de l'exercice en Tunisie pour travail à façon. Le poste EX représente quant à lui la valeur des (ré)exportations au cours de l'exercice de produits entrés pour sous-traitance en Tunisie, non compris la valeur ajoutée par l'opération de sous-traitance. En l'absence de décalage temporel entre exportations et importations, les deux postes IM et EX sont égaux. Une autre variante peut d'ailleurs être retenue, qui consiste à inscrire en produit « service industriel », en plus des flux de marchandises, une exportation de service correspondant au « service ajouté » par la sous-traitance. Ce faisant, le poste d'ajustement sur les exportations (EX) est égal à la valeur totale des exportations et non plus à la valeur déduction faite du service de sous-traitance, le poste d'ajustement sur les importations (IM) restant inchangé. Les deux variantes, bien qu'assez proches, présentent des avantages et inconvénients respectifs.

La difficulté technique que soulève la présentation retenue est le traitement des décalages temporels éventuels entre importations et (ré)exportations. De tels décalages peuvent en effet créer un écart entre les postes IM et EX pour un exercice donné, écart se résorbant normalement sur l'exercice (ou les exercices) suivant(s). Toutefois, en règle générale, les décalages temporels devraient être faibles sous l'hypothèse que les rythmes d'entrée et de sortie des produits pour travail à façon sont suffisamment réguliers d'une année sur l'autre. Dans le cas où cette hypothèse se trouverait remise en cause, l'écart entre les postes d'ajustement IM et EX devrait être traité sous la forme d'un ajustement des variations de stocks.

La présentation proposée s'écarte du traitement retenu dans le SCN 2008 (qui prévoit seulement un enregistrement en exportation de service, s'agissant de la sous-traitance réalisée pour le compte de donneurs d'ordre non-résidents) mais elle est porteuse de plusieurs avantages : cohérence avec les statistiques douanières d'exportations et d'importations, évaluation de la production en conformité avec le mode d'enregistrement généralement retenu dans les comptes des entreprises, préservation d'une cohérence globale avec la Balance des paiements (6<sup>e</sup> version FMI) grâce aux postes de calage.

---

*importations CAF (statistiques douanières) au total des importations FAB (Balance des paiements).*

<sup>23</sup> Cette partie n'aborde pas les questions spécifiques liées à l'élaboration des comptes financiers des secteurs et sous-secteurs institutionnels. Elles sont abordées dans l'annexe 2.

<sup>24</sup> C'est dès la première génération de CNT que cette approche a été mise en place, en s'inspirant fortement de la

---

## **Les changements au niveau des comptes des secteurs institutionnels et des comptes de biens et services**

---

Dans cette troisième partie sont analysés les principaux changements introduits par la nouvelle génération de CNT au niveau des comptes des secteurs (et sous-secteurs) institutionnels et des comptes de biens et services<sup>23</sup>. Une large partie des évolutions découle directement des points traités dans les deux premières parties, s'agissant en particulier du processus de « remise à niveau » lié à l'opération de changement de base, de l'amélioration de la prise en compte de l'économie informelle, de la mise en œuvre des recommandations du SCN 2008... Toutefois, certaines évolutions tiennent à des facteurs qui n'ont pas été abordés précédemment. Cette partie se termine par l'analyse des conséquences de ces changements, telles que l'on peut les cerner au stade actuel, pour l'évaluation du PIB de la Tunisie.

### **Les comptes des Sociétés non financières**

Dans la nouvelle génération de CNT, les comptes des Sociétés non financières (SNF) sont établis en s'appuyant sur une méthode proche de celle mise en œuvre pour les CNT actuels. La méthode s'articule autour de trois étapes principales<sup>24</sup> : collecte, traitement et apurement des données élémentaires, celles en particulier provenant de l'enquête nationale sur les activités économiques (ENAE), constitution du Système intermédiaire « entreprises » (SIE), passage de ce dernier aux opérations des comptes des SNF. Il convient de souligner que l'ENAE n'est pas la seule source mobilisée pour l'élaboration des comptes nationaux des SNF. Pour une partie des entreprises en effet, les comptes nationaux utilisent directement les rapports d'activité publiés, s'agissant en particulier des entreprises publiques. Par ailleurs, les états financiers récupérés dans les liasses fiscales peuvent être utilisés en complément ou même en substitut des données de l'enquête. Reste que l'ENAE constitue « encore » la source principale permettant l'élaboration des comptes des SNF<sup>25</sup>. C'est le cas en particulier pour les comptes des deux années de base 2015 et 2016 (voir l'encadré 2 explicitant les raisons ayant conduit au choix de ces deux années comme années de base).

Dans ce contexte, le SIE joue un rôle essentiel. Comme son nom l'indique, il s'agit d'un niveau intermédiaire (méséo-économique) entre les données individuelles et le système de comptes nationaux. Ce niveau s'impose pour plusieurs raisons, qui tiennent toutes à la

*démarche suivie alors par la comptabilité nationale française.*

<sup>25</sup> Le terme « encore » renvoie au projet, très important pour la statistique d'entreprise de la Tunisie, d'utilisation généralisée des liasses fiscales des entreprises en lieu et place, du moins en partie, des ENAE.

complexité du passage « micro-macro ». En ce sens, le SIE assure trois fonctions essentielles dans le processus de passage des données comptables aux données de comptabilité nationale : constituer une première phase pour le traitement des écarts entre Comptabilité d'entreprise et Comptabilité nationale, réorganiser les données avec un cadre comptable s'inspirant directement de celui de la comptabilité nationale, surmonter les difficultés créées par l'hétérogénéité des types de recueil des informations élémentaires (enquête, rapports d'activité, états financiers des liasses fiscales...). *In fine*, le SIE constitue la première étape dans le processus de mise au format « comptabilité nationale » des données élémentaires relatives aux entreprises non financières<sup>26</sup>.

#### **Encadré 2 : Pourquoi deux années de base ?**

Le choix de retenir deux années de base pour la nouvelle génération de CNT, à savoir les années 2015 et 2016, s'est rapidement imposé pour trois raisons majeures, liées entre elles.

En premier lieu, retenir deux années de base et non une seule année comme pour les CNT actuels permet de renforcer la qualité des évaluations fournies par les comptes. C'est en effet à l'occasion de l'établissement des comptes des années de base que les évaluations sont faites, de façon systématique, directement en « niveau ». Les travaux sont également conduits de manière plus détaillée et approfondie que pour les années courantes, en mobilisant le spectre le plus large possible de sources statistiques. Dans ce contexte, élargir les travaux sur les années de base à deux années présente à l'évidence plusieurs avantages, celui en particulier de mieux articuler la construction des comptes des années de base avec les évolutions à mettre en place dans les systèmes statistiques, qui s'avèrent souvent lourdes et complexes. Ce faisant, l'intégration dans le processus d'élaboration des comptes de nouvelles données statistiques (ou de données renouvelées) peut être contrôlée au niveau de deux années et non plus une seule, ce qui permet en retour de renforcer et consolider la qualité de cette intégration. En sens inverse, compte tenu notamment de la lourdeur que revêtent les travaux d'élaboration des comptes des années de base en regard des ressources disponibles de l'INS, il était illusoire d'allonger de façon excessive la série des années de base. En ce sens, le choix de retenir deux années de base apparaît bien comme un compromis satisfaisant.

En deuxième lieu, le choix des années 2015 et 2016 permet de mieux « capitaliser » l'apport pour les CNT d'un large ensemble de sources et de données statistiques : recensement général de la population et de l'habitat (RGPH, 2014), enquête « budget-consommation » (2015-2016), enquête « micro-entreprises » (2017), données détaillées sur les collectivités locales, données issues des liasses fiscales des entreprises... Ces années sont également en phase avec la prise en compte, par l'enquête nationale sur les activités économiques (ENAE), de modifications de questionnaire pour mieux répondre aux besoins d'élaboration des comptes

des années de base. Enfin, les années 2015 et 2016 font partie de la série sur laquelle il est prévu d'opérer le basculement de la Balance des paiements de la Tunisie à la 6<sup>e</sup> version du manuel FMI, qui doit couvrir (au moins) les années 2013 à 2017.

Enfin, retenir les deux années 2015 et 2016 permet de profiter de l'expérience acquise à l'occasion de l'élaboration des comptes dans le cadre des CNT actuels. Si on laisse de côté la version provisoire, c'est en effet à compter de 2017 puis de 2018 que les comptes des deux années 2015 et 2016 sont disponibles.

Cela étant, le passage aux comptes nationaux ne s'arrête pas à l'élaboration du SIE. Il faut en effet ensuite formaliser le passage entre ce dernier et les comptes nationaux. Complexe, un tel passage doit permettre de traiter complètement les écarts de contenu, de moment d'enregistrement et de valorisation entre Comptabilité d'entreprise et Comptabilité nationale, d'introduire la cohérence entre comptes des SNF et comptes des autres secteurs institutionnels (principe dit de la partie quadruple) et de prendre en compte, dans la mesure du possible, des redressements pour l'économie non enregistrée concernant le secteur des SNF<sup>27</sup>. C'est également à partir du SIE que l'articulation entre comptes des SNF et comptes des biens et services (compte de production, FBCF, variation de stocks) est mise en œuvre.

Le passage du SIE aux comptes doit également permettre d'établir ces comptes en distinguant les trois sous-secteurs institutionnels des SNF retenus en nouvelle base : entreprises publiques, sociétés privées sous contrôle étranger, autres sociétés privées. De même, le SIE étant établi par sous-secteur d'activité, le passage aux comptes nationaux peut être réalisé à ce niveau de détail, ce qui permet une désagrégation des comptes des SNF (en partie) par sous-secteur d'activité.

Si le schéma d'ensemble du processus d'élaboration des CNT de nouvelle génération ne devrait pas connaître de changement majeur par rapport aux CNT actuels, plusieurs évolutions importantes méritent cependant d'être mises en exergue :

- Pour les deux années de base (2015 et 2016) de la nouvelle génération de CNT, le questionnaire de l'ENAE a été aménagé afin de mieux prendre en compte les besoins liés à l'élaboration des comptes nationaux des entreprises, s'agissant par exemple du détail des charges et produits d'exploitation, de la répartition du chiffre d'affaires et des achats par produit.
- Le cadre comptable du SIE est mieux structuré que dans les CNT actuels. Surtout, le mode de calcul des

<sup>26</sup> C'est une première étape en ce sens où elle ne mobilise pas les informations en provenance des autres secteurs institutionnels mais seulement les informations que l'on peut inférer des statistiques d'entreprises.

<sup>27</sup> Dans le cas des SNF, la principale forme d'économie non enregistrée ou souterraine est constituée de la fraude fiscale, de deux types : fraude sur le niveau de chiffre d'affaires et de

résultat d'une part, fraude sur la TVA d'autre part. Faute de pouvoir mobiliser les données de contrôle fiscal, il a été décidé de ne pas prendre en compte de redressement pour le premier type de fraude. En revanche, il est envisagé d'évaluer dans la nouvelle génération de CNT les redressements au titre de la fraude à la TVA.

postes du SIE à partir des données de l'ENAE, en particulier les données tirées des documents de synthèse (état de résultat et bilan) des comptabilités élémentaires, a été revu en profondeur. C'est le cas notamment des opérations des comptes de production (productions, consommations intermédiaires) et d'exploitation (rémunération des salariés, impôts liés à la production, subventions d'exploitation). Des données de bilan sont également introduites en perspective de l'utilisation du SIE pour l'établissement des comptes financiers des SNF.

- Pour les deux années de base de la nouvelle génération de CNT (2015 et 2016), les données en provenance de l'ENAE doivent être utilisées « en niveau », ces niveaux résultant, une fois réalisées les corrections et apurements des données individuelles, d'un processus d'extrapolation des données d'enquête. Ceci concrétise la dimension « remise à niveau » du changement de base des CNT, qui prend un relief particulier dans le cas des comptes des SNF.

- Dans ce contexte, deux facteurs sont déterminants afin d'obtenir des niveaux ayant la qualité statistique requise. D'une part, les données individuelles des enquêtes doivent être contrôlées, apurées et corrigées avec soin. D'autre part, la méthode d'extrapolation doit être la plus rigoureuse possible et adaptée aux particularités des différentes variables. Ces deux facteurs sont liés en ce sens où l'analyse des résultats extrapolés doit s'appuyer, en retour, sur les données individuelles, en particulier au niveau des grandes entreprises. La réalisation de ces deux conditions implique une collaboration active entre statisticiens d'entreprises et comptables nationaux de l'INS.

La troisième étape du processus d'élaboration des comptes des SNF consiste à transformer les données du SIE en données de comptabilité nationale. Si la structure d'ensemble de cette transformation ne devrait pas être sensiblement différente, elle-aussi, de celle mise en œuvre pour les CNT actuels (valorisation de la production au prix de base, introduction des avantages en nature, prise en compte de la consommation intermédiaire en service d'assurance et en SIFIM, mise en cohérence des comptes des SNF avec les comptes des autres secteurs et les comptes de biens et services...), elle comprend cependant une nouvelle étape, à savoir la prise en compte d'une production et d'une FBCF en R-D des SNF. De même, il est prévu qu'un redressement soit intégré lors du passage du SIE aux comptes nationaux afin de tenir compte de la fraude à la TVA (fraude sans entente entre commerçants et consommateurs) pouvant être attribuée aux SNF.

### **Les comptes des Sociétés financières**

Les comptes des Sociétés financières (SF) de la nouvelle génération de CNT ne devraient pas connaître de changement majeur en ce qui concerne leur processus d'élaboration. Les sources statistiques mobilisées restent identiques, de même que le mode de

construction des comptes à partir des données comptables des unités constituant le secteur des SF : états comptables sur les banques, comptabilité de la BCT, données comptables sur les sociétés d'assurance.

En revanche, le secteur institutionnel des SF est fortement concerné par la mise en œuvre des recommandations du SCN 2008, avec quatre évolutions importantes :

- La décomposition des SF en sous-secteurs institutionnels est plus détaillée que dans les CNT actuels et établie en relation directe avec la notion de services financiers proposée dans le SCN 2008. Elle est par ailleurs cohérente avec les systèmes de statistiques monétaires et financières. On retient ainsi trois sous-secteurs institutionnels : les Institutions financières monétaires (IFM), les Sociétés financières à l'exclusion des IFM et des sociétés d'assurance et fonds de pension, les sociétés d'assurance et fonds de pension. Les IFM comprennent la BCT et les autres institutions financières monétaires, les sociétés financières autres qu'IFM et assurances comprennent les auxiliaires financiers et d'assurance, les sociétés de leasing et les holdings, ces derniers étant désormais classés dans le secteur des SF même si l'activité dominante du groupe est non financière. Quant à elles, les sociétés d'assurance comprennent les entreprises d'assurance au sens strict mais également les mutuelles et des sociétés d'assurance sociale (régime privé d'assurance sociale), intervenant dans la couverture collective de certains risques sociaux, en complément ou en substitut des régimes de Sécurité sociale.

- Comme montré précédemment, la production de la Banque centrale de Tunisie (BCT) est désormais évaluée par la somme des coûts de production et d'exploitation (consommations intermédiaires, rémunération des salariés, consommation de capital fixe...), et non plus sous forme de SIFIM. Cette production est ensuite décomposée en deux parties : une production marchande (commissions, services facturés par la BCT...) et une production non marchande (service de politique monétaire). Cette production non marchande fait ensuite l'objet d'une dépense de consommation finale de la part des APU.

- Dans la nouvelle génération de CNT, la notion de production de service d'intermédiation financière indirectement mesuré (SIFIM) ne concerne plus que le sous-secteur « autres institutions financières monétaires » des IFM, sur la base d'un nouveau calcul. En effet, la production de SIFIM est désormais évaluée comme somme, d'une part des écarts entre intérêts reçus et intérêts de référence (pour les prêts accordés), d'autre part des écarts entre intérêts de référence et intérêts versés (pour les dépôts détenus). Elle est ensuite répartie (compte tenu d'un SIFIM importé) entre secteurs utilisateurs, sous forme de consommation intermédiaire, dépense de consommation finale et exportations, sur la base de la

même formule de calcul que celle utilisée pour l'évaluation globale de la SIFIM.

- L'évaluation de la production (et de la valeur ajoutée) du sous-secteur « Sociétés d'assurance » est modifiée en raison de la nouvelle méthode de calcul de la production de service d'assurance de dommage. Ce faisant, les évaluations de la production, de la valeur ajoutée et de l'excédent d'exploitation du sous-secteur des Sociétés d'assurance devraient être nettement améliorées en regard des CNT actuels.

### Les comptes des Administrations publiques

Comme pour les SF, les comptes des Administrations publiques (APU) ne connaissent pas d'évolution importante quant à leur processus d'élaboration, à l'exception toutefois des comptes des collectivités locales qui peuvent profiter d'une nouvelle source statistique beaucoup plus détaillée que dans les CNT actuels. En revanche, certaines recommandations importantes du SCN 2008 concernent directement ce secteur institutionnel, s'agissant en particulier de l'élargissement de la notion de FBCF aux dépenses de R-D et aux achats de système d'armement.

Plusieurs points méritent ainsi d'être soulignés :

- Comme dans les CNT actuels, les APU sont décomposés en trois sous-secteurs institutionnels dans la nouvelle génération de CNT : les Administrations centrales, les Administrations locales et les Administrations de sécurité sociale. Les Administrations centrales comprennent l'État (au sens de la Comptabilité nationale) et les établissements publics non administratifs (EPNA) à compétence nationale, en particulier les hôpitaux publics. Les Administrations locales comprennent les collectivités locales (communes et conseils des gouvernorats) et les EPNA à compétence locale<sup>28</sup>. Les Administrations de sécurité sociale correspondent aux trois caisses de Sécurité sociale tunisiennes : CNRPS, CNSS, CNAM.
- Deux recommandations majeures du SCN 2008 concernent directement les comptes des APU, et plus précisément des administrations centrales, à savoir l'élargissement de la notion de FBCF aux dépenses de R-D et le classement en FBCF des achats de systèmes d'armement. La première recommandation se traduit par la mise en évidence d'une production de R-D des Administrations publiques<sup>29</sup>, avec comme contrepartie une FBCF en R-D. Quant à elle, la seconde recommandation entraîne un reclassement en FBCF de dépenses classées en consommation intermédiaire dans les CNT actuels<sup>30</sup>. Suite à ces deux nouveaux traitements, une nouvelle consommation de capital fixe

(CCF) doit être calculée, respectivement pour les actifs en propriété intellectuelle de R-D et pour les actifs en systèmes d'armement. Elle vient augmenter d'autant la valeur de la production non-marchande globale.

- Une autre recommandation du SCN 2008 concerne les comptes des APU, à savoir la mise en évidence d'une dépense de consommation finale en service de politique monétaire.
- Dans la nouvelle génération de CNT, les comptes des collectivités locales (communes et conseils de gouvernorats) sont établis à partir d'une source plus détaillée que celle mise en œuvre dans le cadre des CNT actuels. La nouvelle source fournit un détail nettement plus marqué pour plusieurs types de dépenses, qu'il s'agisse des dépenses de gestion et de matériel, des dépenses d'interventions publiques locales, des dépenses en capital et même des opérations financières. Les conséquences quantitatives pour les comptes des collectivités locales restent toutefois limitées, à une exception toutefois : la nouvelle source se traduit par une baisse sensible des consommations intermédiaires des collectivités locales, qui se traduit donc, toutes choses étant égales par ailleurs, par une diminution de leur production (non-marchande).

### Les comptes des relations avec le Reste du monde

Comme dans les CNT actuels, les comptes des relations avec le Reste du monde (que l'on désigne par « comptes du Reste du monde » ou CRM) de la nouvelle génération de CNT seront étroitement articulés avec la Balance des paiements de la Tunisie. Celle-ci constitue en effet la principale source pour mesurer les flux (non financiers comme financiers) entre unités résidentes et unités non-résidentes, mais elle n'est pas la seule. D'une part, les statistiques douanières fournissent des données détaillées sur les échanges de marchandises avec le Reste du monde, y compris dans le cadre de travail à façon. D'autre part, le calage sur la Balance n'est pas systématique, le processus de synthèse entre secteurs institutionnels pouvant privilégier, pour certaines opérations, les évaluations reprises dans les comptes des APU ou des SF.

Le principal enjeu pour l'INS est de disposer à temps d'une Balance des paiements de la Tunisie conforme à la 6<sup>e</sup> version du manuel FMI, compte tenu de l'ampleur de la charge de travail, pour le service de la Balance des paiements de la BCT, que représente le passage de la 5<sup>e</sup> version à la 6<sup>e</sup> version du manuel du FMI. Le terme « à temps » signifie simplement : compatible avec le calendrier d'établissement des comptes (non financiers

<sup>28</sup> Ces EPNA étaient classés en administrations centrales dans les CNT actuels. A noter que les données relatives aux EPNA sont tirées en large partie de l'ENAE.

<sup>29</sup> En fait, cette production est bien décrite dans les CNT actuels, non comme une production de R-D mais comme une production de service d'enseignement.

<sup>30</sup> En fait, la situation est un peu plus complexe que cela dans les CNT actuels, les comptables nationaux ayant tendance à reprendre en FBCF les montants importants d'achats d'armement qui figurent quelquefois dans le budget de l'État tunisien (sans pour autant calculer une consommation de capital fixe).

et financiers) des deux années de base de la nouvelle génération de CNT. Cependant, les informations actuellement disponibles tendent à montrer que ce n'est pas avant 2020, au mieux, qu'un passage de la Balance des paiements de la Tunisie à la 6<sup>e</sup> version du manuel FMI est envisagé, passage couvrant notamment les années 2015 et 2016.

Dans ce contexte, quatre conclusions s'imposent pour l'INS quant à l'établissement des CRM des années de base (2015 et 2016) de la nouvelle génération de CNT.

Qu'il s'agisse de 2015 ou 2016, il paraît impossible de prévoir l'établissement des CRM des années de base à partir d'une Balance des paiements en 6<sup>e</sup> version du manuel FMI, sinon à obérer fortement le respect du calendrier du changement de base. Dans ces conditions, les CRM des années de base devront être établis à partir des Balances des Paiements en 5<sup>e</sup> version du manuel FMI, tout en prenant en compte les recommandations du SCN 2008 concernant les relations avec le Reste du monde. Il s'agit en particulier du nouveau traitement du travail à façon (sous-traitance) entre résidents et non-résidents ou encore les conséquences de la nouvelle évaluation du service d'assurance de dommage. Par ailleurs, un nouveau taux de correction « CAF-FAB » des données douanières est à prévoir dans le cadre de la nouvelle génération de CNT. Ces modifications ont vocation à être intégrées par la Balance des paiements dans le cadre de son passage à la 6<sup>e</sup> version du manuel FMI.

Au vu du point précédent, le processus de calage sur la Balance des paiements en 6<sup>e</sup> version ne devrait intervenir que sur des années postérieures aux années de base, ce qui pourrait générer un certain nombre de difficultés pour les CRM des années de base elles-mêmes si les écarts entre les deux versions de Balance des paiements, en sus de ceux pris en compte par les comptes nationaux à l'occasion du changement de base, étaient importants. On peut toutefois supposer que dans le contexte tunisien, la plus grande partie des modifications liées au nouveau manuel de Balance des paiements devrait être intégrée par les comptes nationaux dès l'établissement des comptes 2015 et 2016<sup>31</sup>.

Le processus doit s'adosser à une collaboration active entre l'INS et la BCT, s'inscrivant dans le cadre de l'élaboration des CRM de la nouvelle génération de CNT (côté INS) et dans celui du passage à la 6<sup>e</sup> version FMI (côté BCT), le tout dans le respect des contraintes (secret statistique, confidentialité, responsabilités respectives en matière de diffusion...) de chaque partenaire. Pour cela, l'INS doit être en mesure de proposer à la BCT un chiffrage précis des impacts des recommandations du SCN 2008, en particulier les

conséquences du nouveau traitement du travail à façon, plus largement de l'adoption du critère du changement de propriété pour les échanges internationaux de biens et services, ou encore la nouvelle évaluation du taux global de correction CAF-FAB.

Quelle que soit la version utilisée de Balance des paiements (5<sup>e</sup> puis 6<sup>e</sup> versions), les CRM de la nouvelle génération de CNT ne devraient plus se « caler » de façon aussi systématique sur le solde des opérations courantes de la Balance des paiements. Dit autrement, le besoin de financement des CRM ne doit plus être ajusté mécaniquement sur le solde des opérations courantes de la Balance des paiements. Toutefois, pour une majorité d'opérations (biens et services, revenus de facteurs et autres revenus primaires, transferts), les montants de la Balance des paiements continueront à être la référence pour les évaluations des CRM, si bien que l'écart entre besoin de financement et solde des opérations courantes devrait rester limité en règle générale.

### Les comptes du secteur « Ménages »

En Comptabilité nationale, les « Ménages » constituent un secteur institutionnel complexe parce que très hétérogène, nettement plus en tout cas que les autres secteurs institutionnels. En effet, ce secteur comprend des unités pouvant exercer plusieurs types de fonctions même si la fonction principale des unités de ce secteur est celle de consommation finale.

En règle générale, trois catégories de fonctions des unités « ménages » sont distinguées :

- Une fonction de consommation finale de biens et services, sous-tendue par le fait que les « Ménages » sont les destinataires finals d'une large partie de la distribution primaire des revenus et de la redistribution secondaire, sous forme en particulier de transferts.
- Une fonction de production marchande (non financière<sup>32</sup>), soit dans le cadre d'activités d'entreprises individuelles (y compris agricoles), soit encore au titre de la location immobilière. On notera ici que la plus grande partie de l'économie souterraine et/ou de l'économie illégale fait partie de la fonction de production marchande des Ménages. On notera également que les flux correspondants ne se limitent pas à la production de biens et services. Ils comprennent également les revenus primaires découlant directement de la production marchande des Ménages, dans le cadre en particulier d'une activité d'entreprise individuelle : rémunération des salariés, revenu mixte, revenus de la propriété versés.
- Une fonction de production non marchande, soit au titre de l'occupation des logements par leurs

<sup>31</sup> C'est d'autant plus le cas que la nouvelle Balance devra également prendre en compte des notions déjà intégrées dans les CNT de la génération actuelle, par exemple la notion de SIFIM (exportée et importée). Dans ce cadre, l'INS pourra lui apporter un appui précieux.

<sup>32</sup> Au demeurant, les ménages (entreprises individuelles) peuvent exercer dans certains cas une activité financière (marchande), par exemple sous la forme d'une activité de micro-crédit. Ce cas n'a pas été retenu pour la Tunisie.

propriétaires (loyers imputés), soit de production pour compte propre, en particulier de produits agricoles ou agro-alimentaires, soit encore de production de services domestiques.

On retrouve ces trois fonctions dans les comptes du secteur « Ménages » des CNT actuels. Toutefois, une quatrième fonction est prise en compte, à savoir la production dans le cadre d'activités des Institutions sans but lucratif au service des Ménages (ISBLSM). On y revient plus loin.

S'agissant de la fonction de consommation finale, la principale évolution liée à la nouvelle génération de CNT tient au processus de « remise à niveau » de l'évaluation des flux de consommation finale. Dans ce cadre, l'enquête « budget-consommation » réalisée en 2015-2016 joue un rôle déterminant. L'évaluation des revenus primaires et des transferts au titre de la redistribution des revenus continuera à être réalisée, pour l'essentiel, à partir des secteurs « contrepartie » dans le cadre du processus de synthèse des opérations de répartition. En effet, l'appareil statistique tunisien ne dispose pas de source statistique directe, par exemple grâce à la source fiscale, sur les revenus perçus par les Ménages.

Les évolutions à attendre sont plus marquées s'agissant de la fonction de production marchande et des flux correspondants, celle en particulier réalisée dans le cadre des activités d'entreprises individuelles. Ces évolutions prennent en compte les progrès importants prévus quant à l'appréhension de l'économie informelle. Ainsi, quatre catégories d'activités d'entreprises individuelles sont désormais distinguées dans les CNT, à savoir :

Les entreprises individuelles (non agricoles) relevant du secteur formel

Les entreprises individuelles des secteurs d'activité de l'agriculture (formelles et informelles)

Les entreprises individuelles (non agricoles) relevant de l'économie informelle mais connues de l'administration fiscale et sociale, que l'on désigne par économie informelle « patentée »

Les entreprises individuelles (non agricoles) relevant de l'économie informelle mais inconnues de l'administration fiscale et sociale, que l'on désigne par économie informelle « non patentée ».

Nous avons présenté la définition désormais retenue en Comptabilité nationale pour la notion d'économie informelle. Cette définition permet de tracer une distinction nette avec les entreprises individuelles du secteur formel, le critère discriminant étant l'existence d'une comptabilité (complète) en termes de flux et non la taille des unités ou encore leur statut juridique. Quant

à elles, les entreprises individuelles des activités agricoles, qu'elles relèvent de l'économie formelle ou de l'économie informelle, sont classées dans une catégorie à part dans la mesure où les sources statistiques pour cette catégorie d'entreprise individuelle sont spécifiques.

L'évaluation de la fonction de production (et des revenus primaires associés) pour chacune de ces catégories d'entreprises individuelles fait appel à des sources statistiques précises dans le cadre des CNT de nouvelle génération.

Ainsi, les flux concernant les activités d'entreprises individuelles de l'économie formelle (entreprises disposant d'une comptabilité des flux) sont-ils évalués à partir de l'ENAE (enquête nationale annuelle sur les activités économiques) et de l'enquête « micro-entreprises » (entreprises individuelles de moins de 6 salariés)<sup>33</sup>. Pour les entreprises individuelles relevant de l'économie informelle « patentée », la source statistique utilisée est l'enquête « micro-entreprises », dont la dernière version a été réalisée en 2017 sur l'exercice 2016 (les résultats de l'enquête doivent également faire l'objet d'une réropolation sur l'année 2015). Quant à lui, le dispositif statistique mis en place pour les entreprises individuelles de l'économie informelle « non-patentée » dans le cadre des CNT de la nouvelle génération (années de base) s'articule autour de l'enquête « emploi », qui permet de déterminer le nombre d'unités de production pour ce segment de l'économie informelle, et de l'enquête « micro-entreprises », qui fournit un ensemble de ratios économiques permettant d'estimer la production et la valeur ajoutée de ces unités. Enfin, les flux concernant les entreprises individuelles des secteurs agricoles sont déterminés à partir de sources statistiques sur les productions agricoles gérées par le ministère de l'Agriculture de Tunisie.

Les flux (production, consommations intermédiaires, revenus primaires) des quatre catégories d'entreprises individuelles sont regroupés et mis en forme dans le cadre d'un Système intermédiaire d'entreprises (SIE), comparable à celui utilisé pour les comptes des SNF mais compte tenu d'un certain nombre d'allègements et simplifications. Outre l'évaluation directe des flux de production et de consommations intermédiaires au titre des activités d'entreprises individuelles des Ménages, ce SIE permet d'intégrer les données concernant les entreprises individuelles dans le processus de synthèse des opérations de répartition (il s'agit ici des revenus primaires) alimentant les comptes des Ménages au titre de la fonction de consommation finale.

Toutefois, les entreprises individuelles ne représentent pas la totalité de la fonction de production marchande des Ménages (hors location immobilière). Il convient

<sup>33</sup> L'enquête « micro-entreprises » porte en effet sur les entreprises de moins de 6 salariés alors que l'ENAE interroge celles de plus de 6 salariés. La majorité des petites

entreprises ne tient pas de comptabilité (de flux) mais un certain nombre disposent d'une telle comptabilité.

en effet de prendre en compte également les activités relevant de l'économie illégale, s'agissant en particulier de contrebande de produits pétroliers ou encore de produits alimentaires. Il est prévu en effet que la nouvelle génération de CNT prenne en compte explicitement ce type d'activités, si du moins les sources statistiques disponibles le permettent<sup>34</sup>.

On pourrait s'étonner ici de l'absence de mention explicite de l'économie souterraine, sous la forme notamment de travail au noir. En fait, on considère que l'économie informelle, celle notamment non connue de l'administration fiscale ou sociale, recouvre le travail au noir à partir du moment où il porte sur des activités légales. Par ailleurs, nous verrons plus loin qu'il est prévu d'intégrer explicitement dans la nouvelle génération de CNT un redressement pour tenir compte du phénomène de la fraude à la TVA sans entente entre producteur ou commerçant et consommateur. Ce redressement concerne en priorité certaines des activités des entreprises individuelles.

L'évaluation de la production au titre de la location immobilière ne devrait pas connaître de changement majeur par rapport aux CNT actuels, si ce n'est l'utilisation, pour la détermination du parc de logement, de données tirées du dernier recensement général de la population et de l'habitat (RGPH 2014). Il en est de même pour l'évaluation de la production non marchande au titre des loyers imputés. Les autres types de production non marchande (services domestiques, production pour compte propre de produits agricoles et agro-alimentaires) ne devraient pas non plus connaître de modification significative.

Reste la question posée par l'intégration des Institutions sans but lucratif au service des Ménages (ISBLSM). Ces entités comprennent trois types principaux d'unités : les associations sans but lucratif au service des ménages, les partis politiques et les syndicats de salariés, les institutions religieuses, organismes de charité... En ce sens une nette distinction doit être établie avec la notion, par exemple, d'économie sociale et solidaire, beaucoup plus large que celle d'ISBLSM et qui intègre des unités faisant partie des SNF, des SF et même des APU. Le SCN (SCN 1993 comme SCN 2008) prévoit que les ISBLSM constituent un secteur institutionnel distinct de celui des Ménages à partir du moment où leur importance est significative.

La comptabilité nationale tunisienne n'a pas suivi cette approche dans les CNT actuels, les ISBLSM étant intégrés au secteur « Ménages » en raison de leur faible importance. Toutefois, le développement rapide de la

première catégorie d'ISBLSM, à savoir les associations sans but lucratif au service des ménages, pourrait modifier cette situation. Un premier travail mérite ainsi d'être réalisé, consistant à (ré)estimer sur les années récentes l'évolution du nombre d'associations et à corriger en conséquence les niveaux des CNT actuels. La correction devrait également permettre de prendre en compte explicitement les deux autres catégories d'ISBLSM, qui semblent n'avoir pas été intégrées dans les évaluations des CNT actuels. Si le montant obtenu pour la production des ISBLSM est significativement plus élevé que celui des CNT actuels, on peut envisager de « sortir » les ISBLSM du secteur « Ménages » et ce faisant, d'en faire un secteur institutionnel à part entière.

Ce travail se heurte toutefois à une difficulté importante, à savoir celle des sources d'informations mobilisables à cette fin. En effet, hormis les informations reprises dans le Répertoire national « Entreprises » (RNE), qui ne couvrent que les associations sans but lucratif connues de la Caisse nationale de Sécurité sociale, l'INS ne dispose actuellement d'aucune source statistique spécifique sur les associations<sup>35</sup>.

### Les comptes de biens et services

Les comptes de biens et services comprennent les équilibres « ressources-emplois » de biens et services (ERE) et le tableau des entrées-sorties (TES ou TRE)<sup>36</sup>.

Les ERE décrivent, à un niveau détaillé de produits, l'équilibre entre ressources en biens et services (productions, importations, marges commerciales et de transport) et les emplois correspondants (consommations intermédiaires, consommation finale, FBCF, variation des stocks, exportations).

Le TES réalise la synthèse entre les ERE et les comptes de production et d'exploitation de branches d'activité, ce qui implique pour les CNT de construire des matrices « branches-produits » concernant les productions et les consommations intermédiaires. Si la matrice relative aux productions peut être élaborée à partir des informations statistiques produites par l'INS, il n'en va pas de même pour celle concernant les consommations intermédiaires. Dans ce cas, c'est la mécanique d'élaboration du TES (coefficients techniques, calages sur marges, informations diverses sur les CI par produit...) qui permet la répartition par produit des consommations intermédiaires des activités, étant entendu que les deux marges sont fixées : le total de la consommation intermédiaire par produit est donné par les ERE, le total des

<sup>34</sup> La prise en compte de ces activités ne devrait pas se faire par l'intermédiaire du SIE des entreprises individuelles mais sous la forme d'un redressement lors du passage du SIE aux comptes nationaux. A noter que cette prise en compte aura également des incidences sur l'évaluation des flux de commerce extérieur de marchandises repris dans les CNT.

<sup>35</sup> Une enquête sur les associations a bien été réalisée en 2002 mais son renouvellement ne semble pas à l'ordre du jour.

<sup>36</sup> ERE et TES sont directement articulés aux comptes des secteurs institutionnels, qu'il s'agisse de l'évaluation des productions et des consommations intermédiaires de biens et services ou encore de celle des emplois.



consommations intermédiaires par activité l'est par le SIE (SNF et entreprises individuelles) et les comptes des secteurs institutionnels.

Le processus d'élaboration des ERE de la nouvelle génération de CNT n'est pas sensiblement modifié par rapport à celui des CNT actuels, sinon qu'il devrait s'inspirer de l'outil ERE-TES. Les ERE continuent à être établis à un niveau détaillé de produits, correspondant au niveau 3 de la nomenclature de produits (400 produits environ). Leur élaboration mobilise une large gamme d'informations statistiques : enquêtes « entreprises » et SIE, enquête « budget-consommation », rapports d'activité, comptes des secteurs institutionnels (APU, SF), données douanières, Balance des paiements, données détaillées sur les impôts par produit... En ce sens, l'élaboration des ERE constitue un véritable travail de synthèse, d'importance capitale pour le TES lui-même mais également pour l'ensemble des comptes.

Cela étant, les ERE de la nouvelle génération de CNT « capitalisent » une bonne partie des changements afférents à la nouvelle base des comptes nationaux : « remise à niveau » des opérations sur biens et services concernant les entreprises non financières (productions, consommations intermédiaires, FBCF...) et la consommation finale des ménages, amélioration de la prise en compte de l'économie informelle, mise en œuvre des recommandations du SCN 2008 (élargissement de la FBCF aux dépenses de R-D et aux achats d'armement, modification de l'évaluation de la production d'assurance de dommage, nouvelle méthode d'estimation de la production de la BCT...), nouvelle estimation de la production des ISBLSM, intégration (si possible) des flux relatifs à l'économie illégale (importations, marges commerciales, consommation finale)

Par ailleurs, compte tenu du mode de valorisation des productions de biens et services (prix de base), des importations (CAF, hors droits de douane) et des emplois sur biens et services (hors impôts sur les produits déductibles, notamment la TVA), les ERE comprennent un poste mesurant les impôts sur les produits inclus dans le prix d'acquisition. Il s'agit en particulier de la TVA à la charge des acquéreurs à partir du moment où ces derniers ne peuvent la déduire (TVA non déductible). Cette TVA peut être calculée sous deux formes. La première résulte de l'application des taux légaux de TVA (non déductible) aux emplois de chaque produit, en particulier la consommation finale des ménages. La seconde forme mesure la TVA effectivement encaissée par l'administration fiscale. In fine, c'est cette dernière TVA qu'il convient de reprendre dans les ERE, en cohérence avec les comptes des APU, mais l'écart entre les deux formes de TVA

doit être analysé afin de faire l'objet d'un traitement spécifique dans les comptes nationaux.

En effet, l'écart résulte de plusieurs phénomènes. Outre l'existence de décalages temporels, de même que de régimes particuliers (franchise ou décotes) en matière de TVA s'appliquant, par exemple, aux petites entreprises, il s'explique par le non-reversement d'une partie de la TVA à l'administration fiscale (« fraude TVA »), avec deux modalités possibles : une fraude avec entente entre le producteur ou le commerçant et le consommateur final, une fraude sans entente entre ces différentes parties. La TVA est alors conservée par le producteur ou le commerçant.

Les deux formes de fraude à la TVA ont des conséquences différentes dans les comptes nationaux. La contrepartie de la fraude avec entente est une diminution de la valeur des emplois finals, sans impact sur la valeur de la production ou des marges commerciales. En revanche, la fraude sans entente doit venir augmenter la valeur des productions ou des marges commerciales. En ce sens, la fraude à la TVA sans entente constitue une forme d'économie souterraine<sup>37</sup>. Il est prévu de conduire un travail spécifique dans le cadre de la nouvelle génération de CNT afin de l'évaluer et d'intégrer explicitement ce redressement dans les comptes nationaux (ERE, comptes des SNF, comptes des activités d'entreprises individuelles).

Le processus d'élaboration du TES ne devrait pas, lui non plus, connaître de changement majeur par rapport aux CNT actuels<sup>38</sup>. Il s'appuie sur un niveau de détail de produits et d'activités plus réduit que celui des ERE, soit une centaine de produits en lignes et une soixantaine d'activités pour les comptes des activités. Ces derniers continuent à être établis, comme dans les CNT actuels, en utilisant la notion de sous-secteur d'activité et non celle de branche d'activité, ce qui complique l'articulation entre branches et produits mais correspond mieux à l'information statistique disponible. Les évolutions mentionnées au niveau des ERE se retrouvent mécaniquement dans le TES. On rappelle par ailleurs que le TES devrait comprendre deux postes d'ajustement supplémentaires, respectivement sur le total des importations et sur le total des exportations, permettant de rétablir la cohérence globale avec les évaluations de la Balance des paiements dans le cas de travail à façon pour le compte d'entreprises non-résidentes.

### **Premier aperçu de l'impact sur l'évaluation du PIB de la Tunisie**

Quelles seront les conséquences sur le niveau du PIB de la Tunisie des évolutions générées par la nouvelle génération de CNT ? Ce chapitre cherche à en donner

<sup>37</sup> En ce sens, on peut considérer que la prise en compte de la fraude TVA (sans entente) constitue une conséquence de la mise en œuvre des recommandations du SCN 2008 (ou même

du SCN 93, qui prévoyait déjà la prise en compte explicite de l'économie souterraine dans les comptes nationaux).

<sup>38</sup> Comme pour les ERE, l'élaboration du TES reposera sur l'utilisation de l'outil ERE-TES.

un premier aperçu (tableau 3), étant entendu qu'elles ne pourront être cernées de façon rigoureuse qu'à partir du moment où l'on disposera effectivement des comptes des deux années de base (2015 et 2016).

Le PIB est appréhendé ici dans le cadre de l'optique « production », soit la somme des valeurs ajoutées des

activités marchandes (aux prix de base) et des valeurs ajoutées des activités non marchandes des APU, Ménages et ISBLSM. Cette somme doit être majorée des impôts, nets des subventions, sur les produits du fait de la valorisation des valeurs ajoutées marchandes aux prix de base.

Tableau n°3 :

**Impacts des évolutions sur le niveau du PIB de la Tunisie**

Fait générateur des évolutions	Valeurs ajoutées impactées	Remarques
1. « Remise à niveau » des comptes des années de base	SNF Entreprises individuelles (Ménages)	Le processus de « remise à niveau » (années de base) concerne avant tout les secteurs institutionnels dont les comptes en année courante sont élaborés, dans le cadre des CNT actuels, grâce à une méthode « en évolution ». Il s'agit des Sociétés non financières (en partie) et des Entreprises individuelles. Pour les autres secteurs institutionnels, les comptes en année courante (CNT actuels) sont directement établis en niveau.
2. Mise en œuvre des recommandations du SCN 2008	Tous secteurs institutionnels	Tous les secteurs institutionnels sont concernés par la mise en œuvre des recommandations du SCN 2008, à des degrés divers toutefois. L'impact est important sur les valeurs ajoutées des APU et des SF, à un moindre degré des SNF. Pour les Ménages, l'impact direct de la nouvelle version du SCN est faible, si l'on excepte la question de l'économie informelle, traitée à part.
3. Amélioration de la prise en compte de l'économie informelle	Entreprises individuelles (Ménages)	Il s'agit d'une dimension essentielle du changement de base des CNT, s'appuyant sur un dispositif statistique articulé autour de l'enquête « emploi » et de l'enquête « micro-entreprises ». C'est la valeur ajoutée des entreprises individuelles qui est directement impactée, certainement à la hausse mais sans qu'il soit possible au stade actuel de déterminer l'ampleur du relèvement.
4. Estimation de l'économie illégale (en partie)	Ménages	Cette estimation porterait en particulier sur la contrebande de produits pétroliers entre la Tunisie et la Libye. Cette contrebande est susceptible de générer des marges commerciales sur produits importés, se traduisant dans les comptes par une valeur ajoutée supplémentaire attribuée au secteur Ménages. Il n'est pas certain toutefois que cette estimation puisse être réalisée compte tenu de la disponibilité limitée des sources statistiques.
5. Redressement de la production pour fraude à la TVA sans entente	SNF Entreprises individuelles (Ménages)	Ce redressement pourrait (ce n'est pas encore certain au stade actuel) être évalué de façon indirecte, à partir d'une analyse des écarts entre la TVA « théorique » (fondée sur les taux légaux de TVA non déductible grevant les produits) et la TVA effectivement encaissée par l'État tunisien. La TVA encaissée par les producteurs ou les commerçants mais non reversée à l'État, sans qu'il y ait entente avec les consommateurs finals, doit venir augmenter la production et la valeur ajoutée des entreprises (SNF mais surtout entreprises individuelles).
6. Nouvelles sources statistiques et/ou utilisation de versions plus récentes de sources statistiques	APU (administrations publiques locales) ISBLSM	On mentionne ici seulement les cas des comptes des administrations publiques locales (mobilisation d'une source statistique nettement plus détaillée) et des Institutions sans but lucratif au service des Ménages, qui pourrait faire l'objet d'une réestimation par rapport aux CNT actuels à partir des données récentes issues du Répertoire national des entreprises. D'autres sources statistiques récentes pourraient être citées mais une partie d'entre elles aurait pu être utilisée dans le cadre de l'élaboration des CNT actuels.

On peut distinguer six raisons principales de modifications du PIB en raison des changements introduits par la nouvelle génération de CNT, en

prenant comme référence temporelle les deux années de base 2015 et 2016<sup>39</sup>.

<sup>39</sup> On ne prend pas en compte ici les conséquences des améliorations apportées aux processus techniques d'élaboration des CNT, s'agissant en particulier du passage

des données élémentaires aux données des comptes nationaux pour les différents secteurs et sous-secteurs institutionnels, notamment pour les entreprises non financières. Certaines

- Le processus de « remise à niveau » des valeurs ajoutées des entreprises non financières, qu'il s'agisse des Sociétés non financières ou des activités d'entreprises individuelles des Ménages. Dit autrement, les niveaux dans les comptes actuels pour les années 2015 et 2016, issus (en partie) de l'application d'indices d'évolution aux niveaux de l'année de base 1997, sont remplacés par une évaluation directement en niveau. Cela étant, l'impact sur le niveau du PIB est difficile à cerner à ce stade (à la hausse ou à la baisse) mais il risque d'être important, bien qu'inégal selon les secteurs d'activité.

- Les conséquences de la mise en œuvre des recommandations du SCN 2008. Ainsi, l'élargissement de la notion de FBCF aux dépenses de R-D se traduit par une augmentation du PIB, avec deux effets combinés : d'une part une augmentation de la valeur ajoutée non marchande des APU en raison de la consommation de capital fixe des (nouveaux) actifs en propriété intellectuelle de R-D<sup>40</sup>, d'autre part une augmentation de la valeur ajoutée des SNF, qui se voient attribuer une production pour compte propre de R-D. De même, l'intégration des achats de systèmes d'armement à la FBCF des APU augmente leur valeur ajoutée en raison, là aussi, de la consommation de capital fixe des nouveaux actifs. Deux autres recommandations du SCN 2008 ont des conséquences directes sur le niveau du PIB (à la hausse), d'une part la nouvelle méthode d'évaluation de la production de la Banque centrale de Tunisie, d'autre part le calcul de la production de services d'assurance de dommage. Elles se traduisent en effet par un rehaussement de la valeur ajoutée du secteur institutionnel des Sociétés financières, et par-là du niveau du PIB<sup>41</sup>. S'agissant de la seconde recommandation, on fait l'hypothèse ici que les indemnités d'assurance « corrigées et ajustées » sont plus faibles, en règle générale, que les indemnités effectivement payées par les Sociétés d'assurance. Toutefois, l'impact sur le niveau du PIB en raison du relèvement de la production de service d'assurance de dommage doit tenir compte également de la diminution de valeur ajoutée (SNF, entreprises individuelles, SF...) due à l'augmentation des consommations intermédiaires en services d'assurance de dommage découlant de la modification du niveau de la production.

- L'amélioration de la prise en compte de l'économie informelle, en particulier celle non connue de

---

*pourraient avoir des effets importants sur les niveaux des valeurs ajoutées. De même, on n'intègre pas les conséquences, par exemple, du projet de prise en compte, dans les CNT de nouvelle génération, d'un processus de synthèse entre emplois, productions de biens et services et valeurs ajoutées.*

<sup>40</sup> On ne présente ici que la résultante finale sur la valeur ajoutée des APU de l'élargissement de la FBCF aux dépenses de R-D. En fait, l'impact est plus complexe que cela, avec une nouvelle production pour compte propre (R-D), qui se substitue à une production de services non marchands (celle

l'administration fiscale et sociale. Elle devrait venir augmenter la valeur ajoutée des entreprises individuelles, donc le niveau du PIB. Si le sens de l'impact paraît clair (rehaussement du PIB), son ampleur est difficile à anticiper à ce stade dans la mesure où les CNT actuels prennent également en compte, certes de façon indirecte et certainement partielle, la partie de l'économie informelle non connue de l'administration fiscale ou sociale.

- L'intégration (si possible) d'une estimation de l'économie illégale, en particulier sous la forme de contrebande de produits pétroliers importés. La valeur ajoutée résulte ici des marges commerciales sur les produits correspondants. Techniquement, elle est intégrée aux CNT grâce à un redressement de la production et de la valeur ajoutée des entreprises individuelles (secteur d'activité « commerce de détail ») lors du passage du SIE aux comptes nationaux. Cette intégration se traduit par un rehaussement du PIB, dont il est impossible de mesurer l'importance au stade actuel.

- L'évaluation (si possible) d'un redressement de la production afin de tenir compte de la TVA non reversée à l'administration fiscale sans qu'il y ait entente entre le producteur ou le commerçant et le consommateur final, ce que l'on désigne par « fraude à la TVA sans entente ». Il s'agit d'une forme d'économie souterraine. Ce redressement n'est pas évalué explicitement dans les CNT actuels (base 1997). Il viendrait augmenter la valeur ajoutée des SNF et des entreprises individuelles et se traduirait donc par une augmentation du PIB.

- La mobilisation de sources statistiques nouvelles ou encore de versions plus récentes ou actualisées. Par exemple, les comptes des collectivités locales sont établis dans la nouvelle génération de comptes en utilisant des données beaucoup plus détaillées que dans le cadre des CNT actuels. En résulte une diminution de la valeur ajoutée (non-marchande) des APU, donc du niveau du PIB. De même, les travaux statistiques envisagés pour les comptes des ISBLSM pourraient se traduire par un relèvement significatif de la valeur ajoutée (non-marchande) de ces unités, donc du niveau du PIB. Toutefois, les conséquences sur les valeurs ajoutées et le PIB ne sont pas toujours aussi explicites, s'agissant en particulier de l'utilisation de versions récentes de sources statistiques (enquête « micro-entreprises », enquête « budget-consommation », sources du ministère de l'Agriculture...). En effet,

*des unités produisant la R-D, reprise probablement en services d'éducation dans les CNT actuels), et un rehaussement de la production de services « régaliens » des APU en raison de la consommation de capital fixe sur les actifs en R-D.*

<sup>41</sup> En fait, c'est la valeur ajoutée de trois composantes des SF qui est augmentée : celle de la Banque centrale, celle des (autres) Institutions financières monétaires (suppression des anciennes consommations intermédiaires en SIFIM produite par la BCT) et celle des Sociétés d'assurance.

certaines d'entre elles (mais pas toutes) auraient été mobilisées en tout état de cause dans le cadre de l'élaboration des CNT actuels (base 1997).

## Conclusion

La nouvelle génération de CNT repose sur deux années de base (2015 et 2016) et non plus une seule comme dans la génération actuelle des comptes nationaux tunisiens. Ce choix doit permettre d'élargir l'apport des sources statistiques au processus d'élaboration des comptes des années de base et d'en renforcer la qualité, dimension fondamentale pour assurer en retour une plus grande crédibilité des évaluations en année courante.

Les comptes des années de base devraient être disponibles en 2020, après plus de trois ans de travaux ayant mobilisé non seulement la Direction centrale de la comptabilité nationale de l'INS mais aussi une bonne partie de ses Directions statistiques (le calendrier d'élaboration des comptes des années de base est précisé dans l'encadré 3). Cette opération représente une lourde charge de travail pour l'INS, d'autant plus qu'elle doit être conduite tout en continuant à produire les comptes en année courante dans le cadre de la base actuelle (base 1997) et alors que les ressources de l'INS, en particulier en cadres compétents et expérimentés, sont de plus en plus contraintes. En tout état de cause, il est illusoire d'espérer terminer plus rapidement un changement de base aussi ambitieux et prenant la suite d'une génération de comptes dont l'année de base remonte à plus de 20 ans !

Comme pour toute opération de ce type, le changement de base des CNT se traduit en premier lieu par une « remise à niveau » d'une partie importante des données. Cette « remise à niveau » concerne en particulier les comptes des Sociétés non financières et des Ménages (entreprises individuelles). Ce faisant, les niveaux de valeurs ajoutées, de revenus primaires et de FBCF au sein de la sphère marchande (non financière) devraient être largement revus en regard des CNT actuels. Le processus de « remise à niveau » concerne aussi les comptes de biens et services, qu'il s'agisse des ressources (productions, marges commerciales et de transport...) ou des emplois, en particulier la consommation finale des Ménages.

La nouvelle génération de CNT intègre également les recommandations découlant du SCN 2008, qu'il s'agisse de l'élargissement de la notion de FBCF aux dépenses de recherche-développement et aux achats de systèmes d'armement, d'une approche renouvelée quant à l'évaluation de la notion de production de service d'assurance de dommage, de mise en évidence d'une production au titre de l'activité de contrôle et de régulation de la politique monétaire de la part de la BCT... Par ailleurs, en accord avec la 6<sup>e</sup> version du manuel du FMI sur l'établissement des Balances de Paiements, les échanges extérieurs de biens et services sont désormais fondés sur le critère du changement de

propriété. Pour les CNT, le principal impact concerne l'enregistrement des échanges liés au travail à façon d'entreprises tunisiennes pour le compte de donneurs d'ordre étrangers. Toutefois, une présentation originale a été retenue pour la Comptabilité nationale tunisienne, cherchant à concilier le critère du changement de propriété avec l'enregistrement des flux physiques de marchandises, tel que repris dans les statistiques douanières.

### Encadré 3 : Le calendrier d'élaboration des comptes des années de base

Les travaux d'élaboration des comptes (années de base) de la nouvelle génération des CNT ont démarré au premier trimestre 2016, au moment du lancement du jumelage. Une première phase (2016-2017) a consisté à cerner les conséquences de la mise en œuvre des recommandations du SCN 2008. D'autres dossiers ont été traités au cours de cette première phase, notamment la définition du dispositif statistique nécessaire à l'objectif d'amélioration de la prise en compte de l'économie informelle ou encore les modifications à apporter au questionnaire de l'enquête nationale sur les activités économiques.

Toutefois, il est apparu rapidement que les comptes des deux années de base, même sans prendre en compte les particularités quant à l'élaboration des comptes financiers, qui a pris du retard, ne pouvaient pas être terminés d'ici la fin du jumelage, et cela pour plusieurs raisons : incertitudes sur la mise en place du dispositif statistique concernant l'appréhension de l'économie informelle, celle notamment non connue de l'administration, problèmes rencontrés dans l'obtention des résultats extrapolés de l'ENAE 2015, décalage important du côté de la BCT quant au passage en 6<sup>e</sup> version du manuel FMI de la Balance des paiements de la Tunisie.

Les travaux d'élaboration des comptes des années de base se sont donc poursuivis après la fin du jumelage (mars 2018). Il était alors prévu qu'une première version complète des comptes de l'année 2015 soit disponible avant la fin de l'année 2018 mais l'INS n'a pu atteindre cet objectif. *In fine*, c'est en 2020 que les comptes des deux années de base (2015 et 2016) devraient être finalement disponibles (comptes non financiers et financiers des secteurs institutionnels, comptes de biens et services à prix courants et prix constants, tableaux de synthèse, évaluation des agrégats), étant entendu que les comptes des relations avec le Reste du monde seront établis à partir d'une Balance des paiements conforme à la 5<sup>e</sup> version du manuel FMI et non à la 6<sup>e</sup> version.

Toutefois, les évolutions résultant des recommandations du SCN 2008 sont d'une ampleur plus limitée que les changements introduits par le SCN 1993, que la comptabilité nationale tunisienne a intégré dès la deuxième génération de comptes (base 1997).

La nouvelle génération de CNT a une autre ambition fondamentale, à savoir marquer un progrès décisif quant à la prise en compte, dans le système de comptabilité nationale, des activités de l'économie informelle. Cette ambition implique la mise en place d'un dispositif statistique performant, s'appuyant sur les données recueillies grâce à l'enquête « emploi » et l'enquête économique auprès des petites entreprises (enquête « micro-entreprises »). Ce dispositif s'inspire directement des expériences étrangères fondées sur les

enquêtes dites « 1-2-3 », combinant enquêtes auprès des entreprises et enquêtes auprès des ménages. Cela dit, avant d'être intégrées dans les comptes, les données statistiques, compte tenu en particulier de la taille réduite des échantillons des enquêtes « micro-entreprises » en regard des univers correspondants, méritent d'être confrontées avec celles concernant les autres formes de production grâce à la mise en place, au sein du processus d'élaboration des comptes nationaux, d'un nouvel outil de synthèse, articulant emplois, productions et valeurs ajoutées.

L'INS devra s'atteler à mettre en place une action de communication à la hauteur de l'enjeu que représente la nouvelle génération de CNT pour l'ensemble de la statistique tunisienne. S'appuyant sur la diffusion des comptes des deux années de base 2015 et 2016, cette communication devrait pouvoir se tenir en 2020 et mettre en exergue les éléments suivants : raisons motivant le changement de base, méthodes utilisées pour l'élaboration des comptes des années de base, apports de la nouvelle génération de CNT mais également continuité avec les comptes de la base actuelle en raison de la forte articulation prévalant entre

le SCN 1993 et le SCN 2008, sources statistiques mobilisées dans le cadre du changement de base, notamment dans le cadre de l'appréhension des activités de l'économie informelle, cohérence avec la Balance des paiements, principaux changements concernant les différentes parties des comptes (secteurs institutionnels, biens et services), y compris les comptes financiers et même les comptes de patrimoine financier si les travaux correspondants ont suffisamment progressé d'ici là. Les impacts sur l'évaluation du niveau du PIB de la Tunisie devront être analysés et mis en évidence de façon rigoureuse. Les méthodes utilisées pour les comptes en année courante et les comptes rétropolés ont également vocation à faire partie de cette communication, de même que les évolutions en matière de comptes trimestriels.

Enfin, cette action de communication devrait être mise à profit pour mettre en exergue l'élargissement progressif du système de Comptabilité nationale de la Tunisie, sous la forme en particulier de comptes et analyses satellites dans deux domaines privilégiés : le tourisme d'une part, l'environnement d'autre part.

## Références bibliographiques

**Banque mondiale, Commission européenne, Fonds monétaire international, Organisation de coopération et de développement économique, Organisation des nations unies (2013)**, « Système de comptabilité nationale 2008 », 751p.

**Muller P. (1986)**, « Les comptes des entreprises non financières en comptabilité nationale. Eléments méthodologiques à partir de l'expérience tunisienne », *Statéco* n°46, Ministère de la coopération, Insee.

**Razafindrakoto M., Roubaud F. et Torelli C. (2009)**, « La mesure de l'emploi et du secteur informels : leçons des enquêtes 1-2-3 en Afrique », *Statéco* n°104, pp.11-34.

**Roubaud F. (2009)**, « La production statistique sur le secteur informel en Afrique : quels enseignements et quelles perspectives ? », *Statéco* n°104, pp. 115-126.

**Statistiques Tunisie (2018)**, Les comptes de la Nation, Rapport annuel, n°22, 157p.

**Union Européenne (2013)**, « Système européen des comptes, SEC 2010 », Eurostat, Commission européenne, 762p.

## Annexes

### Les comptes nationaux trimestriels

Au cours des années 2000, les comptables nationaux tunisiens ont mis en place un système de comptes trimestriels, calés sur les comptes annuels dès le compte provisoire établi pour chaque année n au second semestre de l'année n+1. Les comptes trimestriels sont publiés chaque trimestre, la première version étant disponible 45 jours après la fin du trimestre, et disponibles sur le site de l'INS. Des séries longues des principaux agrégats issues des comptes trimestriels sont également publiées sur le site de l'INS.

L'élaboration des comptes trimestriels s'appuie sur un ensemble de sources et de données conjoncturelles (indices, commerce extérieur...) et un modèle d'étalement-calage. Les comptes font l'objet par ailleurs de corrections pour variations saisonnières et jours ouvrables. Seule une optique «production» est prise en compte, productions et valeurs ajoutées étant évaluées par sous-secteur d'activité à un niveau assez détaillé (niveau 60 de la nomenclature), avec trois systèmes de prix : prix courants, prix de l'année précédente et prix constants 2010.

Le jumelage entre l'INS, l'INSEE et l'ISTAT a permis de faire évoluer ce dispositif. Au départ, l'ambition du jumelage était de mettre en place, en plus de l'optique « production », une véritable optique « demande » devant permettre une mesure de l'évolution du PIB à partir de la trimestrialisation des postes de la demande finale. Toutefois, il est apparu rapidement que cet objectif était hors d'atteinte compte tenu de l'insuffisance des sources conjoncturelles, notamment en matière de consommation finale des ménages.

Ainsi, si la mise en place d'une optique « demande » complète n'est-elle pas réaliste, au stade actuel, dans le cadre de la comptabilité nationale tunisienne, et notamment une mesure des variations trimestrielles du PIB à partir de cette optique, il est parfaitement possible en revanche de chercher à « dériver » la trimestrialisation de la demande finale intérieure (DFI) à partir de la trimestrialisation des productions et des flux du commerce extérieur de biens et services, selon une formule du type suivant :

$$DFI(t) = P(t) + (IMP - EXP)(t) - CI(t)$$

Le poste P(t) représente la production de biens et services du trimestre t. Ce poste est calculé à partir de l'optique « production », de même que le poste CI(t), à savoir les consommations intermédiaires pour le trimestre t. Le calcul est réalisé en distinguant plusieurs grands produits (niveau 1 de la nomenclature), ce qui implique la construction, à partir des comptes annuels, de matrices « secteurs-produits ». La « trimestrialisation » des flux du commerce extérieur (différence entre importations et exportations) est réalisée à partir des statistiques douanières et des statistiques de Balance des paiements. Il faut également intégrer dans la formule une « trimestrialisation » des impôts, nets de subventions, sur les produits, et traiter par ailleurs le cas des marges de transport et de commerce.

On peut également décomposer le poste DFI(t) entre d'une part la FBCF (et les variations de stocks), d'autre part la consommation finale des ménages et des administrations publiques. Dans ce cadre, la trimestrialisation de la FBCF est réalisée grâce à l'établissement d'une corrélation avec les productions correspondantes. La trimestrialisation de la consommation finale des APU est directement liée à celle des productions non marchandes issues de l'optique « production ». Ce faisant, la trimestrialisation de la consommation finale des ménages est-elle obtenue par solde.

Ces travaux ont pu être menés à bien dans le cadre du jumelage, si bien que les comptes nationaux tunisiens publient désormais, en même temps que l'évolution trimestrielle du PIB et des valeurs ajoutées, les évolutions trimestrielles des postes de la demande finale.

### **Les comptes financiers des CNT**

C'est dès la première génération des comptes nationaux tunisiens (base 1983) que des comptes financiers ont été construits pour tous les secteurs et sous-secteurs institutionnels, en mobilisant des sources diverses : bilans (banques, assurances, collectivités locales, administrations de sécurité sociale...), statistiques du marché monétaire et financier (émissions d'actions et d'obligations, titres du marché monétaire...), données budgétaires, Balance des paiements... Pour les SNF et les Ménages, la plus grande partie des opérations financières est évaluée de façon indirecte, grâce à la construction de tableaux « qui à qui » des opérations financières et du processus de synthèse de ces opérations. Les comptes financiers sont ensuite rassemblés dans un tableau de synthèse particulier (TOF), composante du tableau économique d'ensemble (TEE). L'acquis fondamental que représente la construction de comptes financiers articulés aux comptes non financiers des secteurs institutionnels a été préservé dans la deuxième génération de CNT (base 1997), en prenant en compte également les évolutions introduites par le SCN 1993, au demeurant assez limitées en matière de comptes financiers si l'on excepte, toutefois, l'introduction de comptes de patrimoine financier (voir plus loin).

Pour l'essentiel, le changement de base en cours (base 2015-2016) a trois conséquences majeures pour les comptes financiers des secteurs institutionnels. Il s'agit en premier lieu de la mise en œuvre des recommandations du SCN 2008. Pour les CNT, l'impact est limité, avec simplement une mise à jour de la classification des opérations financières. Le SCN 2008 prévoit bien la prise en compte d'une nouvelle opération financière, à savoir les « produits dérivés », mais celle-ci semble très circonscrite, voire négligeable, en Tunisie. Toutefois, l'application éventuelle d'une autre recommandation du SCN 2008 méritera d'être examinée dans le cadre de la nouvelle génération de CNT, à savoir celle concernant les garanties de prêts standards, en particulier à l'exportation, désormais reconnues comme des opérations financières à part entière. En deuxième lieu, plusieurs évolutions concernant les fournisseurs de données statistiques (données sur les IFM, Conseil des Marchés financiers, Comptabilité publique, Collectivités locales...) pourraient avoir des conséquences notables sur la construction des comptes financiers des secteurs institutionnels dits à « comptabilité complète » (SF et APU), de même que les comptes financiers des relations avec le Reste du monde. Par ailleurs, les données du SIE (système intermédiaire entreprises) pourraient être mobilisées pour l'évaluation de certaines opérations financières des SNF. En troisième lieu enfin, se pose la question de l'ajustement entre comptes non financiers et comptes financiers des secteurs institutionnels. La nouvelle génération de CNT pourrait être l'occasion de corriger un certain nombre d'insuffisances quant à la présentation et au calcul de l'ajustement, notamment pour les SNF et les Ménages.

Les comptes financiers des deux années de base (2015 et 2016) devraient être élaborés et diffusés selon le même calendrier que celui relatif aux comptes non financiers des secteurs institutionnels.

Contrairement à ce qui est prévu par le SCN (SCN 1993 et SCN 2008), la Comptabilité Nationale tunisienne n'intègre pas actuellement de comptes de patrimoine financier. Le jumelage entre l'INS, l'INSEE et l'ISTAT prévoyait ainsi de remédier à cette situation mais, pour des raisons diverses, ce projet n'a pu être mené à bien à l'issue du jumelage. Cela étant, compte tenu de l'expérience acquise par les comptables nationaux de l'INS dans la construction des comptes financiers, l'objectif d'intégrer des comptes de patrimoine (et de variation de patrimoine) financier à la comptabilité nationale tunisienne reste pertinent et parfaitement réalisable.

### **Les statistiques et comptes de l'environnement**

La Statistique tunisienne s'est engagée dans le domaine de l'environnement suite à la mise en place du projet MEDSTAT de collaboration entre l'Union européenne et un certain nombre de pays méditerranéens. Ce projet a démarré en 1996 mais c'est à partir de 1999 qu'il intègre une composante sur l'environnement (MEDSTAT-ENV). Dans ce contexte, une unité « Statistiques et comptes de l'environnement » a été créée en 2004 au sein de la Direction centrale des comptes nationaux de l'INS. Les domaines environnementaux couverts par l'INS dans le cadre de MEDSTAT-ENV, directement fonction des sources disponibles, ont été les déchets, l'air, la biodiversité, les sols, les forêts et l'eau. Deux rapports sur les statistiques et les données environnementales ont été publiés par l'INS en 2003 puis en 2006. Par ailleurs, les résultats de ces travaux ont fait l'objet d'une valorisation dans une publication commune à l'ensemble des pays méditerranéens ayant participé au projet MEDSTAT. Toutefois, l'implication de l'INS dans le domaine de l'environnement s'est maintenue après la fin (2009) du projet MEDSTAT-ENV et l'INS publie régulièrement des statistiques sur l'environnement dans son « Annuaire statistique » annuel, ainsi que sur son site internet. Cette publication ne permet pas cependant de donner une visibilité suffisante aux statistiques rassemblées par l'INS pour les différents domaines de l'environnement.

L'INS collecte les données sur l'environnement auprès de nombreux fournisseurs de données : Agence nationale pour la protection de l'environnement, ministère de l'Agriculture, de l'Energie, des Mines et des énergies renouvelables, de la Santé, Institut national de la météorologie, Office national de l'assainissement... Cette décentralisation, inévitable compte tenu de la diversité des domaines environnementaux, génère un certain nombre de difficultés pour l'INS, qu'il s'agisse du respect des délais, de la qualité et du niveau de complétude des informations, de la terminologie... En ce sens, les producteurs de données ne sont pas toujours en mesure d'intégrer les contraintes de la production statistique dans leur programme de travail, compte tenu de leurs priorités et contraintes internes.

L'un des domaines environnementaux revêtant une importance cruciale pour la Tunisie est celui de l'utilisation des ressources en eau. Le pays est en effet en situation de stress hydrique. La pression sur les ressources tend d'ailleurs à s'accroître avec la croissance démographique et économique, le tout dans un contexte de changement climatique marqué. En outre, la Tunisie connaît une situation climatique très hétérogène en fonction de ses territoires. Dans ce contexte, un compte pilote des disponibilités et utilisations de la ressource en eau (année 2003) a été développé par l'INS en 2009 avec l'appui du programme MEDSTAT. Ce compte a constitué une première expérience d'un compte de ressources naturelles, en termes de flux et de stocks, au sens du manuel des Nations-Unies sur les comptes de l'environnement (SEEA). Toutefois, cette expérience n'a pas été renouvelée avant le démarrage du jumelage entre l'INS, l'INSEE et l'ISTAT (voir plus loin).

In fine, le jumelage (2016-2018) a cherché avant tout à répondre à deux des principales insuffisances mentionnées précédemment en matière de statistiques et comptes de l'environnement, d'une part une visibilité trop faible accordée aux statistiques environnementales dans les publications de l'INS, d'autre part la reprise et l'amélioration des travaux sur les comptes de la ressource en eau.

Le premier objectif (meilleure valorisation des statistiques et données environnementales) devrait se traduire par la mise en place d'un dispositif régulier et autonome de publication des statistiques environnementales, en privilégiant au départ les domaines faisant l'objet de politiques publiques en matière d'environnement : eau, air, traitement des déchets, sols et occupation des sols, biodiversité. Ce processus de publication et de diffusion devra s'appuyer sur un ensemble de dispositions afin d'en garantir la pérennité. Il s'agit en particulier d'assurer, grâce à des conventions ad-hoc avec les producteurs de données, la régularité et la qualité de la transmission des informations. Ce faisant, cette publication est susceptible de mieux structurer et d'améliorer le processus d'échanges et de discussions avec les fournisseurs mais aussi les utilisateurs des informations environnementales. Elle permettra enfin de construire une vision d'ensemble partagée sur l'environnement, avec notamment la présentation d'indicateurs visant à dresser une analyse du type « forces motrices-états-pressions » pour des domaines d'importance stratégique.

La construction d'un compte des disponibilités et utilisations de la ressource en eau a été relancée dans le cadre du jumelage sur les années 2010 et 2015. Ces travaux ont permis d'élargir l'expérience précédente (compte pilote

sur l'année 2003), en intégrant notamment un champ plus riche de données, en modifiant certaines définitions et nomenclatures afin de les rendre plus cohérentes avec les normes internationales en la matière et en prévoyant le calcul d'indicateurs, y compris au niveau territorial, en vue de suivre les effets des politiques publiques. Enfin, il est prévu que les comptes de l'eau fassent l'objet d'une publication régulière de la part de l'INS.

En revanche, le jumelage 2016-2018 n'a pas permis de progresser en matière de compte de dépenses de protection de l'environnement. Cela reste un chantier à développer, de même que pour les comptes de patrimoine naturel au-delà de ceux de la ressource en eau.